

*Time is on our side*



# Rapport Financier Annuel Arrêté au 30 avril 2017



**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF GROUP**  
**Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros**  
**Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune**  
**Siège social : 21190 Saint Romain (France)**  
**515 620 441 RCS Dijon**

## Sommaire

1. Attestation du responsable .....	3
2. Comptes consolidés .....	4
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	43
4. Comptes sociaux .....	45
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	66
6. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	68
7. Honoraires des Commissaires aux comptes .....	72
8. Rapport de Gestion .....	73
9. Rapport du Président sur le contrôle interne .....	114
10. Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne .....	128
11. Document d’information annuel .....	130



## ATTESTATION DU RESPONSABLE

*Time is on our side*



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Romain, le 29 août 2017

Le Président du Directoire

**Jérôme FRANCOIS**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jérôme Francois', written over a horizontal line.



# COMPTES CONSOLIDES

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2017

Actif (en milliers d'euros)	Notes	30/04/2017	30/04/2016
		IFRS	IFRS
Ecarts d'acquisition	4.2	72 588	60 144
Autres immobilisations incorporelles	4.1 et 4.4	4 158	2 682
Immobilisations corporelles	4.1	58 407	46 635
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	4.3	13 896	12 754
Autres actifs financiers non courants		1 512	1 399
Impôts différés actifs	4.6	5 680	5 964
<b>Total actif non courant</b>		<b>156 241</b>	<b>129 578</b>
Stocks et en-cours	4.7	189 718	167 184
Créances clients	4.8	45 848	37 491
Autres créances courantes	4.8	6 576	7 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	66 773	66 394
<b>Total actif courant</b>		<b>308 915</b>	<b>278 094</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total actif</b>		<b>465 156</b>	<b>407 672</b>



## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2017

Passif (en milliers d'euros)	Notes	30/04/2017	30/04/2016
		IFRS	IFRS
Capital social	4.10	8 672	8 672
Réserves consolidées		257 817	233 444
Ecarts de conversion capitaux propres	4.10	2 169	2 193
Résultat consolidé		32 077	28 928
Ecarts de conversion résultat		(25)	(219)
<b>Total des capitaux propres du Groupe</b>		<b>300 710</b>	<b>273 018</b>
Intérêts minoritaires réserves		3 641	2 949
Intérêts minoritaires résultat		370	346
<b>Total capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>304 721</b>	<b>276 313</b>
Emprunts et dettes financières	4.13 et 4.14	30 070	9 797
Provisions	4.11	801	627
Provisions pour engagements de retraite	4.12	1 967	1 618
Impôts différés passifs	4.18	3 377	3 116
<b>Total Passif non courant</b>		<b>36 215</b>	<b>15 158</b>
Emprunts et dettes financières	4.13 et 4.14	82 424	84 971
Dettes fournisseurs	4.19	24 102	19 788
Autres passifs courants	4.19	17 694	11 442
<b>Total Passif courant</b>		<b>124 220</b>	<b>116 201</b>
<b>Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passif</b>		<b>465 156</b>	<b>407 672</b>



## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Note	30/04/2017	30/04/2016
		IFRS	IFRS
<b>En milliers d'euros</b>			
Chiffre d'affaires	3.2 et 5.1	227 880	194 987
Production stockée		(140)	2 189
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>		<b>227 740</b>	<b>197 176</b>
Achats de matières et marchandises		(114 250)	(109 214)
Variation de stocks matières et marchandises		9 618	14 930
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>123 108</b>	<b>102 892</b>
Autres achats et charges externes		(27 975)	(21 339)
<b>VALEUR AJOUTEE</b>		<b>95 133</b>	<b>81 553</b>
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 472)	(2 035)
Charges de personnel		(42 373)	(35 856)
<b>EXCEDENT BRUT EXPLOITATION</b>		<b>50 288</b>	<b>43 662</b>
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	2 024	1 586
Autres produits courants		136	210
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(5 108)	(3 330)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 588)	(1 567)
Autres charges courantes		(113)	(181)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>45 639</b>	<b>40 380</b>
Autres éléments non courants	5.2	(951)	(522)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>44 688</b>	<b>39 858</b>
Quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises	4.3	923	1 181
<b>RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DE RESULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIES ET CO-ENTREPRISES</b>		<b>45 611</b>	<b>41 039</b>
Produits financiers	5.3	2 737	1 562
Charges financières	5.3	(1 954)	(1 337)
<b>Charges et produits financiers</b>	5.3	<b>783</b>	<b>225</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>46 394</b>	<b>41 264</b>
Impôt sur les bénéfices	5.7 et 5.8	(13 946)	(11 979)
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>32 448</b>	<b>29 285</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES</b>	5.9	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>32 448</b>	<b>29 285</b>
<b>dont Part du Groupe</b>		32 077	28 928
<b>dont Part des Minoritaires</b>		371	357
<b>Résultat par action</b>	5.10		
de base (résultat net)		5,92	5,34
de base (résultat net des activités poursuivies)		5,92	5,34
dilué (résultat net)		5,92	5,34
dilué (résultat des activités poursuivies)		5,92	5,34

**AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL**  
**(Retraitements des éléments constatés en capitaux propres)**

En milliers d'euros	30/04/2017	30/04/2016
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>32 448</b>	<b>29 285</b>
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0
Ecarts de change sur conversion des activités à l'étranger	-160	-4 989
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>32 288</b>	<b>24 296</b>
dont Part du Groupe	32 028	24 132
dont Part des Minoritaires	260	164



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		Total	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES		INTERETS MINO RESULT
En milliers d'euros								
<b>30-avr-14</b>	<b>8 672</b>	<b>183 005</b>	<b>-4 733</b>	<b>23 775</b>		<b>1 929</b>	<b>360</b>	<b>213 008</b>
AFFECTATION RESULTAT		23 775		-23 775		360	-360	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-4 336						-4 336
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-50		-50
RESULTAT 30/04/2015				34 216			615	34 831
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			11 503			285		11 788
ECART CONVERSION REST N					1 120		42	1 162
ECART CONVERSION REST N-1								
<b>30-avr-15</b>	<b>8 672</b>	<b>202 444</b>	<b>6 770</b>	<b>34 216</b>	<b>1 120</b>	<b>2 524</b>	<b>657</b>	<b>256 403</b>
AFFECTATION RESULTAT		34 216		-34 216		657	-657	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-4 336						-4 336
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-50		-50
RESULTAT 30/04/2016				28 928			357	29 285
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-4 577			-182		-4 759
ECART CONVERSION REST N					-219		-11	-230
ECART CONVERSION REST N-1		1 120			-1 120			
<b>30-avr-16</b>	<b>8 672</b>	<b>233 444</b>	<b>2 193</b>	<b>28 928</b>	<b>-219</b>	<b>2 949</b>	<b>346</b>	<b>276 313</b>
AFFECTATION RESULTAT		28 928		-28 928		346	-346	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-4 336						-4 336
DIVIDENDES VERSES AUX MINO								
RESULTAT 30/04/2017				32 077			371	32 448
VAR PERIMETRE						456		456
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-24			-110		-134
ECART CONVERSION REST N					-25		-1	-26
ECART CONVERSION REST N-1		-219			219			
<b>30-avr-17</b>	<b>8 672</b>	<b>257 817</b>	<b>2 169</b>	<b>32 077</b>	<b>-25</b>	<b>3 641</b>	<b>370</b>	<b>304 721</b>





## TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>32 448</b>	<b>29 285</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 037	3 091
Plus et moins value de cession	210	85
Quote-part de subvention d'investissement	- 75	76
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 923	1 181
Coût de l'endettement financier net	- 262	332
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13 946	11 979
<b>Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts</b>	<b>50 381</b>	<b>42 681</b>
Variation de stocks	- 12 063	23 434
Variation des comptes clients et comptes rattachés	- 4 876	9 005
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	2 661	4 888
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>- 14 278</b>	<b>- 19 317</b>
Dividendes reçus des co-entreprises mises en équivalence	-	-
Intérêts financiers nets versés	262	332
Impôts sur le résultat versés	- 13 264	11 728
<b>Autres décaissements nets</b>	<b>- 13 002</b>	<b>- 11 396</b>
<b>A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>23 101</b>	<b>11 968</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 12 784	18 315
Variation des immobilisations financières	82	63
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	337	184
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	- 22 314	-
<b>B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 34 843</b>	<b>- 18 194</b>
<b>OPERATION DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	- 4 336	4 386
Variation des dettes financières à court terme	- 7 487	19 968
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	32 705	108
Remboursements d'emprunts à LMT	- 11 444	10 055
Variation des autres dettes financières	2 899	21
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	277	282
<b>C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>12 614</b>	<b>5 896</b>
<b>D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE</b>	<b>- 493</b>	<b>- 1 107</b>
<b>E. TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>66 394</b>	<b>67 831</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)</b>	<b>66 773</b>	<b>66 394</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2017

### Présentation générale du Groupe

En date du 4 juillet 2017, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe (TFF Group) pour l'exercice clos au 30 avril 2017.

Tonnellerie François Frères est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B et immatriculée en France au RCS de Dijon sous le numéro 515 620 441.

L'unité de mesure dans les notes annexes est le milliers d'euros, sauf précision contraire.

### Opérations significatives de la période

#### Acquisitions de la période :

- Acquisition de la totalité des titres LEJEUNE SAS le 9 mai 2016. Cette Société est implantée à Saint Magne de Castillon (33) et a une activité de production de cuves inox ;
- Acquisition majoritaire des titres IDELOT SAS le 4 juillet 2016. Cette Société est implantée à Villers Cotterêts (02) et a une activité d'exploitation forestière ;
- Acquisition de la totalité des titres BARRELS UNLIMITED INC le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Cette Société est implantée à Fresno et Charlestown (USA) et a une activité d'achat, réparation, revente de fûts d'occasion et de production de fûts neufs aux Etats-Unis.

#### Autres faits significatifs :

- L'activité de la société SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE INC a démarré sur cet exercice. Les premières ventes de fûts bourbon ont eu lieu en juin 2016. Pour son 1<sup>er</sup> exercice d'activité, SBCI a réalisé un chiffre d'affaires de 17,8 M€.
- La société SPEYSIDE BOURBON STAVE MILL INC a été créée sur cet exercice. Cette merranderie est destinée à produire des merrains de chêne US à destination de SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE INC (tonnellerie à fûts bourbon).



## **Note 1. Principes et Méthodes Comptables**

### **1.1 GENERALITES**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de TFF Group publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2017 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen et disponible sur le site de la commission Européenne : [https://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/index_fr).

L'information financière au 30 avril 2017 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2017.

Les comptes des sociétés consolidées, établies selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables de TFF Group.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des évolutions liées à l'application des nouvelles normes IFRS.

### **NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE**

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée :

- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement : publiés le 18 décembre 2014 et homologué par le règlement (UE) du 22 septembre 2016. Ces amendements visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement ;
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (amendements IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles) ;
- Agriculture : Plantes productrices (amendements IAS 16 et IAS 41) ;
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (amendements à IFRS 11) ;
- Mise en équivalence dans les états financiers individuels (Amendements à IAS 27) ;

### **NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE NON ENCORE D'APPLICATION OBLIGATOIRE**

S'agissant des normes ou amendements à des normes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> mai 2016, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes suivantes :

- Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (IFRS 15). Norme publiée en mai 2014 et homologuée par le règlement (UE) du 22 septembre 2016, elle fournit un nouveau cadre pour la comptabilisation du revenu. IFRS 15 remplacera les normes en vigueur concernant la reconnaissance du revenu notamment IAS 18 - Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations associées quand elle deviendra applicable. La norme est applicable à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



- IFRS 9 - Instruments financiers : publiée définitivement le 24 juillet 2014 et homologuée par le règlement (UE) du 22 novembre 2016, la version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs. La norme est applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2018.

Le Groupe est actuellement en cours d'évaluation des impacts liés à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe cependant pas d'impact significatif sur ses états financiers.

De plus, une analyse est également en cours concernant les impacts relatifs à l'application de la norme IFRS 16 portant sur les contrats de location. A ce stade, aucun impact significatif n'a encore été identifié sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 1.2 PRINCIPES COMPTABLES

### 1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

En application de la norme IFRS 10, les états financiers des sociétés dont TFF Group détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

En application de la norme IFRS 11, les états financiers des sociétés sous contrôle conjoints sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de co-entreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle TFF Group en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

### 1.2.2 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.



### 1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tonnellerie François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

### 1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de TFF Group. Chaque entité de TFF Group détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres) ;
- Taux historique pour les capitaux propres ;
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2017	Avril 2016	Avril 2017	Avril 2016
Etats-Unis	USD	1,0930	1,1403	1,09222	1,10800
Australie	AUD	1,4629	1,4948	1,45283	1,50802
Hongrie	FT	313,80	311,76	312,23	313,24
Afrique du Sud	RD	14,4899	16,1567	15,2556	15,5113
Nouvelle Zélande	NZD	1,5897	1,6357	1,53924	1,65027
Chine	HKD	8,50040	8,8466	8,47599	8,5955
Grande-Bretagne (Ecosse)	GBP	0,84473	0,7803	0,84597	0,7385

### 1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

### 1.2.6 Recours à des Estimations

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes IFRS, la Direction de TFF Group est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par TFF Group sont :

- L'évaluation des actifs corporels et incorporels (notes 4.1 et 4.2) ;
- L'évaluation des impôts différés actifs (note 4.6) ;
- L'évaluation des provisions et passifs éventuels (note 4.11) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.12).

Toutefois, l'impact au sein de TFF Group des estimations est très limité.

## 1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

### 1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1<sup>er</sup> mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie). La (ou les) UGT identifiée(s) par le Groupe correspond(ent) à un (des) ensemble(s) homogène(s) générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

**Les frais de recherche** sont comptabilisés en charges. **Les frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par TFF Group sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.



Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

TFF Group apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation :

- Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans ;
- Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

### 1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du Groupe :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Construction	20 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	5 ans

La méthode de l'amortissement linéaire est principalement utilisée. Cependant, un amortissement dégressif est retenu pour le matériel et outillage pour lesquels il est considérée que ce mode d'amortissement correspond le mieux à la consommation des avantages économiques



Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

### *1.3.3 Stocks et en-cours*

Les matières et approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable. Cette analyse est menée au cas par cas en fonction des caractéristiques de produits.

### *1.3.4 Créances clients et créances courantes*

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'une créance. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, la valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité ou une partie des montants dus dans les conditions contractuellement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

### *1.3.5 Impôts différés*

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant). Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes, selon pays. Cependant au 30 avril 2017, les différences temporaires des entités françaises ont été comptabilisées au taux de 34,43%, comme pour 2016, la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé étant difficilement appréhendable.





Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le Groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les comptes consolidés de TFF Group enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain ;
- de la comptabilisation des engagements de retraite ;
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

### *1.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

### *1.3.7 Subventions d'investissement et publiques*

Conformément à IAS 20, le Groupe a fait le choix d'inscrire les subventions d'investissement en produits différés au bilan. Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

### *1.3.8 Provisions réglementées*

Les provisions pour hausse de prix et les amortissements dérogatoires constituées en application de dispositions fiscales sont annulées.

### *1.3.9 Provisions*

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements hors bilan. Ces provisions sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus, de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

Ces provisions sont actualisées dès lors que l'impact est significatif et évaluable de façon fiable.



### 1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraites, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, le salaire et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires. Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

TFF Group évalue et comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 Révisée « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels TFF Group est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans TFF Group.

Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements. En effet, TFF Group a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001, pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière pour un montant versé de 153 K€.

Pour les régimes à **cotisations définies**, TFF Group verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.

**L'évaluation des engagements de retraites est effectuée par des actuaires indépendants qualifiés.**

### 1.3.11 Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.



### *1.3.12 Instruments financiers*

La politique de TFF Group est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

#### **Risque de change**

Le risque global de TFF Group est principalement un risque export net en dollar américain. TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

#### **Risque de taux**

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

#### **Comptabilisation**

TFF Group utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

### *1.3.13 Chiffre d'affaires et reconnaissance des revenus*

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers à TFF Group, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des retours de marchandises, des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par TFF Group sont inclus dans les charges externes.

### *1.3.14 Résultat par action*

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.



Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

#### *1.3.15 Résultat opérationnel courant*

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est l'indicateur utilisé par TFF Group pour présenter le niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des frais de démarrage des nouvelles activités ;
- des frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

#### *1.3.16 Charges et produits financiers*

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

#### *1.3.17 Paiements fondés en actions*

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés de TFF Group n'est en cours à la clôture de l'exercice 2017.

#### *1.3.18 Actifs non courants détenus en vue de la vente*

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont, le cas échéant, présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.



## Note 2. Périmètre de consolidation

### 2.1 SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	France	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	France	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	France	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	France	URCAY	100%	100%	IG
BRIVE TONNELIERS	France	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	France	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	France	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	France	ST ANDRE DE C.	100%	100%	IG
LAGREZE	France	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	France	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	USA	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	USA	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagne	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	USA	PALM BEACH	50%	50%	MEE
TRUST HONGRIE	Hongrie	SZIGETVAR	50%	50%	MEE
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Afrique du Sud	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australie	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	USA	PALM BEACH	75%	75%	IG
CLASSIC OAK NZ	Nouvelle Zélande	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australie	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	France	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	France	GAGNAC/CERE	100%	100%	IG

DEMPTOS YANTAI	Chine	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS LIMITED	Grande-Bretagne	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE COOPERAGE	Grande-Bretagne	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA COOPERAGE	Grande Bretagne	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
STAVIN INC	USA	CORTE MADERA	100%	100%	IG
TONN. FRANCOIS FRERES LTD	Irlande	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	USA	SHEPHERDSVILLE	100%	95,04%	IG
CAMLACHIE COOPERAGE	Grande Bretagne	GLASGOW	100%	95,04%	IG
TONNELLERIE RADOUX	France	JONZAC	100%	100%	IG
SCIAGE DU BERRY	France	MEZIERES EN BRENNE	100%	100%	IG
VICTORIA	Espagne	HARO LA RIOJA	100%	100%	IG
RADOUX USA INC	USA	SANTA ROSA	100%	100%	IG
RADOUX SOUTH AFRICA	Afrique du Sud	STELLENBOSCH	50%	50%	MEE
RADOUX AUSTRALASIA	Australie	BELROSE	100%	100%	IG
TONNELLERIE BERGER	France	VERTHEUIL	100%	100%	IG
SPEYSIDE BOURBON COOP. INC	USA	JACKSON	100%	100%	IG
SPEYSIDE BOURBON STAVE MILL	USA	MILLBORO	100%	100%	IG
LEJEUNE	France	ST MAGNE DE CASTILLON	100%	100%	IG
IDELOT PERE ET FILS	France	VILLERS COTTERET	90%	90%	IG
SOPIBOIS	France	VILLERS COTTERET	90%	90%	IG
BHI	France	VILLERS COTTERET	45%	45%	MEE
BARRELS UNLIMITED INC	USA	FRESNO	100%	95,04%	IG

*IG = Intégration Globale    MEE = Mise en Equivalence*



## 2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Acquisitions

Les acquisitions de l'exercice ont été comptabilisées selon IFRS 3 Révisée « Regroupement d'entreprises ».

- Acquisition de la SAS LEJEUNE en date du 9 mai 2016, fabricant français spécialiste de la conception de Cuves et Garde Vin Inox. Cette opération a généré un écart d'acquisition de :

<b>(en milliers d'euros)</b>	
Prix d'acquisition (y compris complément de prix)	9 900
Juste valeur des actifs nets acquis	3 778
<b>Ecart d'acquisition LEJEUNE au 30 avril 2017 (note 4.2)</b>	<b>6 122</b>

Le contrat d'acquisition LEJEUNE incluait des compléments de prix découlant de la réalisation d'objectifs économiques futurs. Au 30 avril 2017, les compléments de prix ont été intégrés à 100 % dans le prix d'acquisition compte tenu de la probabilité de réalisation des objectifs.

- Acquisition de la SA IDELOT en date du 4 juillet 2016, exerçant une activité d'exploitation forestière. Cette opération a généré un écart d'acquisition de :

<b>(en milliers d'euros)</b>	
Prix d'acquisition (y compris complément de prix)	5 850
Juste valeur des actifs nets acquis	4 135
<b>Ecart d'acquisition IDELOT au 30 avril 2017 (note 4.2)</b>	<b>1 715</b>

Le contrat d'acquisition IDELOT incluait des compléments de prix découlant de la réalisation d'objectifs économiques futurs. Au 30 avril 2017, les compléments de prix ont été intégrés à 100 % dans le prix d'acquisition compte tenu de la probabilité de réalisation des objectifs.



- Acquisition de la société BARRELS UNLIMITED INC en date du 1er novembre 2016, exerçant une activité de négoce de fûts à Whisky et fabrication de fûts à Vins. Cette opération a généré un écart d'acquisition de :

<b>(en milliers d'euros)</b>	
Prix d'acquisition (y compris complément de prix)	5 219
Juste valeur des actifs nets acquis	1 479
<b>Ecart d'acquisition BUI au 1<sup>er</sup> novembre 2016 (note 4.2)</b>	<b>3 740</b>
<b>Variation de change \$/£/€ :</b>	<b>340</b>
<b>Ecart d'acquisition BUI au 30 avril 2017 (note 4.2)</b>	<b>4 050</b>

Le contrat d'acquisition BARRELS UNLIMITED INC incluait des compléments de prix découlant de la réalisation d'objectifs économiques futurs. Au 30 avril 2017, les compléments de prix ont été intégrés à 33 % dans le prix d'acquisition compte tenu de la probabilité de réalisation des objectifs.

#### Cessions et évolution des taux de participation

Aucune cession de filiale ou modification des taux de participation de filiales consolidées n'est intervenue au cours de l'exercice.

### **2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES**

TFF Group ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie) ;
- 50% de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc) ;
- 50% de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie) ;
- 5% de la société SABEHF (filiale de BHI).





## Note 3. Information sectorielle

### 3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le principal Directeur opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel de TFF Group a été réalisée sur la base du reporting interne.

TFF Group exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie. Les autres activités de TFF Group (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne de TFF Group.

TFF Group n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

### 3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

#### Chiffre d'affaires par zones géographiques

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
France	37 210	29 405
USA	77 109	56 368
Europe	73 749	74 935
Océanie et Afrique du Sud	24 949	22 458
Autres zones	14 863	11 821
<b>TOTAL</b>	<b>227 880</b>	<b>194 987</b>

#### Actifs non courants (hors impôts différés) par zones géographiques

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
France	59 437	46 050
USA	66 343	51 859
Europe	10 517	11 513
Océanie et Afrique du Sud	14 264	14 180
Autres zones	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>150 561</b>	<b>123 614</b>



## Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)

### 4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

<u>VALEURS BRUTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2016	Var change	Var périmètre	Acquisitions	Diminutions	30/04/2017
<b>Immobilisations incorp.</b>						
Ecart acquisition	63 134	889	11 577	0	0	75 600
Autres	3 538	4	47	1 551	(70)	5 070
<b>Total</b>	<b>66 672</b>	<b>893</b>	<b>11 624</b>	<b>1 551</b>	<b>(70)</b>	<b>80 670</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	7 792	(3)	733	213	(5)	8 730
Constructions	27 407	(1)	3 502	4 892	(21)	35 779
Autres immobilisations	38 792	59	6 665	18 423	(939)	63 000
Immobilisations en cours	14 467	539		(12 295)	(101)	2 610
<b>Total</b>	<b>88 458</b>	<b>594</b>	<b>10 900</b>	<b>11 233</b>	<b>(1 066)</b>	<b>110 119</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>155 130</b>	<b>1 487</b>	<b>22 524</b>	<b>12 784</b>	<b>(1 136)</b>	<b>190 789</b>

<u>AMORTISSEMENTS</u> (en milliers d'euros)	30/04/2016	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2017
<b>Immobilisations incorp.</b>						
Ecart acquisition	2 990	22	0	0	0	3 012
Autres	856	4	46	75	(69)	912
<b>Total</b>	<b>3 846</b>	<b>26</b>	<b>46</b>	<b>75</b>	<b>(69)</b>	<b>3 924</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	1 185	0		103		1 288
Constructions	13 632	10	687	1 126	(21)	15 434
Autres immobilisations	26 893	13	4 779	3 804	(499)	34 990
Immobilisations en cours	113	0	0	0	(113)	0
<b>Total</b>	<b>41 823</b>	<b>23</b>	<b>5 466</b>	<b>5 033</b>	<b>(633)</b>	<b>51 712</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>45 669</b>	<b>49</b>	<b>5 512</b>	<b>5 108</b>	<b>(702)</b>	<b>55 636</b>

<u>VALEURS NETTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2016	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2017
<b>Immobilisations incorp.</b>	<b>62 826</b>	<b>867</b>	<b>11 578</b>	<b>1 476</b>	<b>(1)</b>	<b>76 746</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>46 635</b>	<b>571</b>	<b>5 434</b>	<b>6 200</b>	<b>(433)</b>	<b>58 407</b>
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>109 461</b>	<b>1 438</b>	<b>17 012</b>	<b>7 676</b>	<b>(434)</b>	<b>135 153</b>



## 4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Valeur nette (en milliers d'euros)</b>
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	2 499
Trust Intern	2000	801
Ap John	2001 et 2006	5 409
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 306
Isla	2008	1 579
Stavin Inc.	2009 et 2012	19 631
Camlachie	2011	2 434
Radoux	2012	18 598
Barriclean	2012	225
Tonnellerie Berger	2014	3 886
Lejeune	2016	6 122
Idelot	2016	1 715
Barrels Unlimited Inc	2016	4 050
<b>Total</b>		<b>72 588</b>

Conformément à IAS 36, TFF Group réalise, au minimum une fois par an, à la clôture un test de dépréciation de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Tonnellerie », au sein de laquelle l'intégralité des écarts d'acquisition ont été alloués. Ce test consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT « Tonnellerie » et sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est enregistrée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable pour la différence entre ces deux montants.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Tonnellerie », au sein de laquelle l'intégralité des écarts d'acquisition ont été alloués, a été déterminée sur la base de l'estimation de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée en tenant compte des prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 3 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes annuels, ainsi que les deux années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuelles restructurations et des investissements qui améliorent la performance des actifs.

Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de :

- 2 % pour les 4 années suivants la dernière année du plan ;
- 1,5 % de croissance à l'infini.

Les autres hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- Un taux d'impôt normatif de 30 %.

Compte tenu du business model de TFF Group, les hypothèses clés, permettant de déterminer la valeur recouvrable, sont le taux de croissance et le taux d'actualisation. TFF Group considère qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Des tests de sensibilité ont été réalisés :

- Une augmentation ou une baisse de 1 % du taux de croissance à l'infini aurait un impact de respectivement + 13,0 % et - 9,6 % sur la valeur recouvrable ;
- Une augmentation ou une baisse de 1 % du taux d'actualisation après impôt aurait un impact de respectivement - 13,8 % et + 18,9 % sur la valeur recouvrable.

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2017.

A l'issue de ce test, aucune perte de valeur n'a été constatée sur la période en cours ni sur la période précédente.

#### 4.3 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉS ET CO-ENTREPRISES

Les co-entreprises sont les sociétés dans lesquelles TFF Group dispose contractuellement d'un contrôle conjoint.

##### *Hypothèses et jugements ayant amené à classer ces sociétés en co-entreprises*

Conformément à IFRS 11, l'étude des contrats de partenariats avec ces sociétés a démontré une répartition du contrôle et des pouvoirs de décision entre les partenaires et TFF Group. Cela a conduit le Groupe à les consolider selon la méthode de la mise en équivalence.

##### *Synthèse des participations dans les co-entreprises*

En milliers d'euros	% contrôle	Brut	Depreciations	30/04/2017 Net	30/04/2016 Net
Groupe Trust	50%	13 052		13 052	12 144
Radoux South Africa	50%	672		672	610
BHI	45%	172		172	
<b>Total des participations dans les co-entreprises mises en équivalence</b>				<b>13 896</b>	<b>12 754</b>



## Variation de la valeur des co-entreprises au cours de la période

En milliers d'euros	30/04/2017	30/04/2016
<b>Valeur nette des titres en début d'exercice</b>	<b>12 754</b>	<b>11 919</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	923	1 181
Dividendes distribués		
Acquisitions	138	
Cessions		
Ecart de conversion	81	- 346
Dépréciations		
<b>Valeur nette des titres à la clôture</b>	<b>13 896</b>	<b>12 754</b>

### 4.4 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 4 158 K€ sont principalement composées de marques (2 622 K€), de licences de distribution (997 K€) et de logiciels.

### 4.5 CONTRATS DE LOCATION

Les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail et de contrats de location financières sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Au compte de résultat, les redevances de ces contrats sont remplacées par les intérêts d'emprunt et la charge d'amortissement du bien.

Au 30 avril 2017, le montant des immobilisations et des dettes financières liées aux contrats de crédit-bail et location financière en cours sont les suivants :

	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Dettes financières restant dues	Part < 1 an	Part > 1 an
Matériel	2 628	1 151	0	0	0
Autres immo corporelles	240	60	82	48	34
Matériel	2 868	1 311	82	48	34



#### 4.6 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	16
Impôt différé sur comptes François Inc	16
Impôt différé sur comptes Stavin Inc	444
Impôt différé sur comptes AP John	142
Impôt différé sur comptes Classic Oak Australie	288
Impôt différé sur comptes Radoux Australie	3
Impôt différé sur comptes Speyside Bourbon	260
Impôt différé sur comptes Speyside Bourbon StaveMill	49
Impôt différé sur comptes Radoux Inc	113
Impôt différé sur décalages temporaires	152
Impôt différé sur engagements de retraite	488
Impôt différé sur marges en stock	3 709
	<b>5 680</b>

L'impôt différé actif constitué dans les comptes sociaux Speyside Bourbon Cooperage Inc (260 K€) et Speyside Bourbon Stavemill (49 K€) correspondent au déficit fiscal reportable généré suite à la constitution de ces nouvelles sociétés (frais de démarrage constatés en pertes). Ces déficits seront apurés à horizon 3 ans.

#### 4.7 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Matières premières	171 542	148 940
Produits finis	25 227	27 345
Marchandises	5 117	2 941
<b>STOCKS BRUTS</b>	<b>201 936</b>	<b>179 226</b>
Elimination marges en stock	(10 879)	(10 818)
<b>STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK</b>	<b>191 057</b>	<b>168 408</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 339)	(1 224)
<b>STOCKS NETS</b>	<b>189 718</b>	<b>167 184</b>

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 155 316 K€.



#### 4.8 CREANCES COURANTES

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Créances clients	47 230	39 000
Provisions pour clients douteux	(1 382)	(1 509)
<b>CLIENTS NETS</b>	<b>45 848</b>	<b>37 491</b>
<b>AUTRES CREANCES COURANTES</b>	<b>6 576</b>	<b>7 025</b>

Au 30/04/2017, les autres créances courantes sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

#### 4.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Disponibilités et placements monétaires à court terme	66 773	66 394
Financements à court terme (notes 4.13 et 4.14)	(82 424)	(84 971)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie net</b>	<b>(15 651)</b>	<b>(18 577)</b>

#### 4.10 CAPITAL ET RESERVES

Le **capital social** de Tonnellerie François Frères SA est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Les **écarts de conversion** enregistrent les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
USD	11 351	6 594
FORINT	(2 713)	(2 103)
AUD	2 196	1 837
GBP	(8 634)	(3 962)
Autres Devises	(31)	(173)
<b>ECART CONVERSION CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 169</b>	<b>2 193</b>



#### 4.11 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/04/2016	Augmentations	Périmètre	Diminutions	30/04/2017
Litiges	335	32	172	(20)	519
Impôt	10			(10)	0
Autres	282				282
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>32</b>	<b>172</b>	<b>(30)</b>	<b>801</b>

#### 4.12 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2016	Var change	Augment	Diminutions	Périmètre	30/04/2017
Provisions pour Engagements de retraite	1 618	8	172	(24)	193	1 967
<b>TOTAL</b>	<b>1 618</b>	<b>8</b>	<b>172</b>	<b>(24)</b>	<b>193</b>	<b>1 967</b>

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société de TFF Group.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements des obligations de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Les hypothèses retenues pour la France, pays dont les engagements sont les plus significatifs (1 530 K€) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,40 % ;
- Taux d'augmentation moyen des salaires : de 1,75 % à 4 % en fonction de l'âge et de la catégorie d'emploi (y compris inflation).

#### 4.13 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

(en milliers d'euros)	30/04/2016	Var change	Augment.	Périmètre	Diminution:	30/04/2017
Emprunts à long et moyen terme	19 589	72	32 700	1 024	(11 437)	41 948
Concours bancaires	75 160		300		(7 777)	67 683
Intérêts courus sur dettes financières	19		5		(18)	6
<b>S/Total dettes financières bancaires</b>	<b>94 768</b>	<b>72</b>	<b>33 005</b>	<b>1 024</b>	<b>(19 232)</b>	<b>109 637</b>
Emprunts et dettes financières divers	0	(45)	3 398	3	(499)	2 857
<b>TOTAL</b>	<b>94 768</b>	<b>27</b>	<b>36 403</b>	<b>1 027</b>	<b>(19 731)</b>	<b>112 494</b>





Emprunts à long et moyen terme : 41 948 K€, dont :

- Taux variable 9 852 K€
- Taux fixe 32 096 K€

#### 4.14 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
A moins d'un an	82 424	84 971
Entre un et cinq ans	30 070	9 797
A plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>112 494</b>	<b>94 768</b>

#### 4.15 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. TFF Group est soumis au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

##### Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de TFF Group est principalement contractée à taux fixe et libellée en euros ou en dollars américains. La politique de TFF Group vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau de TFF Group qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

##### Risques liés à la fluctuation des taux de change

TFF Group réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. TFF Group présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. L'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés de TFF Group et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés de TFF Group dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés de TFF Group sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale de TFF Group, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du Groupe. En raison de



la volatilité des taux de change, TFF Group peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du Groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, TFF Group ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

### **Risques liés au Brexit**

Les incertitudes existent sur les modalités de la mise en œuvre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Dans ce cadre, à court terme, la Groupe est principalement exposé à l'accroissement de la volatilité du taux de change entre l'euro et la livre sterling qui pourrait avoir un impact sur la conversion, en euros, dans ses comptes consolidés des opérations réalisées au Royaume Uni. L'exposition est néanmoins limitée dans la mesure où les activités au Royaume Uni sont réalisées par des filiales qui opèrent principalement dans leur propre pays et leur propre devise.

Hormis ce risque de change, le Groupe considère être peu exposé aux conséquences de cette situation.

### **Risque de liquidité de la dette**

Compte tenu de la structure financière de TFF Group, il n'existe pas risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net représente, en effet, 6.6 % des capitaux propres consolidés de TFF Group. TFF Group ne présente aucune dette financière nécessitant de respecter des ratios financiers (covenants)

## **4.16 RISQUE DE CREDIT**

De par son activité commerciale, TFF Group est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

TFF Group entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique de TFF Group est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

## **4.17 INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux fixe. Compte tenu de la situation baissière des taux, TFF Group a décidé de différer ses opérations de couverture sur les dettes à taux variable. Ainsi, au 30 avril 2017, il n'existe pas de contrat de couverture en cours.



#### 4.18 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur comptes Speyside	172
Impôt différé sur comptes Speyside Kentucky	177
Impôt différé sur comptes Staviv Inc.	221
Impôt différé sur comptes Camlachie	7
Impôt différé sur comptes AP JOHN	10
Impôt différé sur comptes Barrels Unlimited	166
Impôt différé sur comptes Radoux Inc	2
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	12
Impôt différé sur écarts de conversion passif	4
Impôt différé sur retraitement amort. dérogatoires	310
Impôt différé sur amortissements	101
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	249
Impôt différé sur frais acquisition de titres	127
Impôt différé sur activation de charges	771
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	390

**3 377**

#### 4.19 ECHEANCIER PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>30/04/2017</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus un an</b>
Provisions	801		801
Impôts différés passifs	3 377	675	2 702
Engagements retraite	1 967		1 967
Dettes fournisseurs	24 102	24 102	
Autres passifs courants	17 694	17 694	
<b>Total</b>	<b>47 941</b>	<b>42 471</b>	<b>5 470</b>

Les autres passifs courants sont principalement composés de :

- dettes envers le personnel (primes, congés payés, intéressement, participation des salariés...);
- dettes envers les organismes sociaux (charges sociales liées au dettes envers le personnel);
- dettes fiscales (TVA et impôt société);
- et d'acomptes clients reçus.

#### 4.20 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe ne fait l'objet d'aucun procès, litige ou toute autre réclamation d'un tiers pouvant constituer un passif éventuel à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe n'a pas non plus identifié d'actif éventuel à la même date.

## Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

### 5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2017 par rapport à 2016 est de + 32 893 K€, soit + 16,9 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- Effet variation de change : (4 175) K€
- Effet périmètre : 19 766 K€
- Croissance organique : 17 302 K€

### 5.2 AUTRES ELEMENTS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Résultat de cession d'actif	(210)	85
Quote-part Subvention d'investissement	75	76
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	(5)	199
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	129	557
Pénalités	(43)	(326)
Transferts de charges	72	73
Frais démarrage Speyside Bourbon	(188)	(1 228)
Frais démarrage Speyside Bourbon Stavemill	(397)	0
Frais liés aux opérations de croissance externe	(169)	0
Licenciements	(96)	0
Autres	(119)	42
<b>AUTRES ELEMENTS NON COURANTS</b>	<b>(951)</b>	<b>(522)</b>



### 5.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Intérêts et assimilés	593	788
Gains de change	2 070	688
Reprises provision risque financier	0	2
Autres produits financiers	74	84
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 737</b>	<b>1 562</b>
Intérêts et assimilés	(855)	(456)
Pertes change	(1 096)	(881)
Dotations provision risque financier	(3)	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(1 954)</b>	<b>(1 337)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>783</b>	<b>225</b>

### 5.4 DETAIL DES MOUVEMENTS SUR PROVISIONS

Dépréciation des stocks	1 088
Dépréciation des créances clients	326
Dépréciation acomptes fournisseurs	2
Engagements de retraite	172
<b>Total Dotations aux provisions</b>	<b>1 588</b>
Dépréciation des stocks	1 018
Dépréciation des créances clients	491
Engagements de retraite et médailles du travail	24
<b>Total reprise provision</b>	<b>1 533</b>

### 5.5 CREDIT IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au titre de l'année civile 2016 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 603 K€.



## 5.6 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2017, aucun plan d'options n'est en cours.

## 5.7 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
Impôt courant	13 264	11 728
Impôt différé	682	251
<b>Total</b>	<b>13 946</b>	<b>11 979</b>

## 5.8 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 29,9 % au 30 avril 2016 à 30,7 % au 30 avril 2017.

(en milliers d'euros)	30/04/2017	30/04/2016
<b>Résultat avant effet goodwill, résultats sociétés MEE et impôt</b>	<b>45 471</b>	<b>40 083</b>
Impôt théorique (à 33,33%)	15 157	13 361
Contribution 3,3%	133	112
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(295)	(320)
Taxe dividendes	130	130
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(1 031)	(1 221)
Autres différences et différences permanentes	(148)	(83)
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>13 946</b>	<b>11 979</b>

## 5.9 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices. De plus, le Groupe n'a placé aucun actif dans cette catégorie au 30 avril 2017.

## 5.10 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.



Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	<b>30/04/2017</b>	<b>30/04/2016</b>
<b>Activités poursuivies et cédées</b>		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	32 077	28 928
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	5,92	5,34
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	5,92	5,34
Résultat dilué par actions (euros)	5,92	5,34
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	5,92	5,34

### **5.11 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES**

Les dividendes versés en 2016 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2016 ont été de 4 336 milliers d'euros, soit 0,80 euro par action, et ont été mis en paiement le 8 novembre 2016.

Au titre de l'exercice 2017, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 1,40 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 7 588 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2017. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2017.



## Note 6. Autres informations

### 6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2017	30/04/2016
<b>EFFECTIF GROUPE</b>	<b>936</b>	<b>748</b>

### 6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 6.2.1 Engagements donnés

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille de TFF Group.

Les financements long terme contractés par TONNELLERIE FRANCOIS FRERES (solde restant dû au 30 avril 2017 : 41 094 K€) ne sont assortis d'aucune garantie particulière.

De plus, TFF Group n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

#### 6.2.2 Engagements reçus

TFF Group ne bénéficie d'aucun engagement reçu de la part d'un tiers à la clôture.





## 6.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) de TFF Group, s'est élevé à 1 054 K€ pour l'exercice 30 avril 2017 et 862 K€ pour l'exercice 30 avril 2016. Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

Fonctions exercées		Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales) (en €)	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
<b>Jean François</b>	Président du Conseil de Surveillance	48.000		2.000	50.000	50.000
<b>Jérôme François</b>	Président du Directoire	1.000.000	Voiture		1.000.000	808.249
<b>Noëlle François</b>	Membre du Directoire	Néant				
<b>Nathalie Meo</b>	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
<b>Patrick Fenal</b>	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
<b>Total</b>		<b>1.048.000</b>		<b>6.000</b>	<b>1.054.000</b>	<b>862.249</b>

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- que s'agissant des engagements de retraite dont est susceptible de bénéficier Monsieur Jérôme François, il n'existe pas de dispositifs ou mécanismes dérogatoires par rapport aux autres salariés cadres de la société Tonnellerie François Frères ;
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

## 6.4 PARTIES LIEES

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées, telles que définies par la norme IAS 24.

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées (y compris les sociétés consolidées par mises en équivalence), les entités et personnes qui contrôlent TFF Group et les principaux dirigeants du Groupe.

Les transactions opérées entre le Groupe et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché.

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2017, TFF Group n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 457 K€.

## **6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes encourus par TFF Group au cours des exercices 2017 et 2016 s'élèvent respectivement à 354 K€ et 311 K€ dont la totalité pour les deux exercices au titre du contrôle légal des comptes.

## **6.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié à la date de préparation des états financiers.

**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**sur les comptes consolidés**  
Exercice clos le 30 avril 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 – Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



## 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks au sein du groupe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes précisées ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application,
- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme de TFF Group. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 4 août 2017  
Les Commissaires aux Comptes

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Thomas PAULIN**

**Représentée par Jérôme BURRIER**



# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2017

	2017			2016
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Concessions, brevets	522	72	450	10
Terrains	527	17	510	513
Constructions	4 313	3 176	1 137	1 202
Matériel et outillage industriels	2 333	2 139	194	286
Autres immobilisations corporelles	802	599	203	167
Immobilisations en cours	18		18	30
Titres de participation	95 091		95 091	82 841
Prêts	3		3	3
Autres immobilisations financières	0		0	0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>103 609</b>	<b>6 003</b>	<b>97 606</b>	<b>85 050</b>
<b>ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF</b>				
Stocks matières premières	22 350		22 350	21 501
En-cours de production de biens	37		37	41
Stocks produits finis	1 439		1 439	1 348
Stocks marchandises	185		185	177
Avances et acomptes versés	46		46	45
Clients et comptes rattachés	8 049	453	7 596	7 062
Autres créances	60 394		60 394	41 405
Disponibilités	7 797		7 797	18 151
Charges constatées d'avance	1 889		1 889	1 103
Ecart conversion actif	356		356	260
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>102 542</b>	<b>453</b>	<b>102 089</b>	<b>91 093</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>206 151</b>	<b>6 456</b>	<b>199 695</b>	<b>176 143</b>



**BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2017**

	2017	2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	38 817	32 376
Résultat de l'exercice	8 664	10 777
Subventions d'investissements	22	27
Provisions réglementées		0
<b>Total capitaux propres</b>	<b>60 221</b>	<b>55 898</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	614	463
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>614</b>	<b>463</b>
<b>DETTES ET REGULARISATION PASSIF</b>		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	108 133	93 884
Emprunts et dettes financières divers	6	4
Avances et acomptes reçus	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 634	5 051
Dettes fiscales et sociales	1 621	949
Autres dettes	23 543	19 552
Produits constatés d'avance	0	0
Ecarts de conversion Passif	913	332
<b>Total des dettes</b>	<b>138 860</b>	<b>119 782</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>199 695</b>	<b>176 143</b>



**COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2017**

	Montants au 30/04/2017 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2016 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	32 576	100,0%	32 191	100,0%
Production stockée	87	0,3%	211	0,7%
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>32 663</b>	<b>100,3%</b>	<b>32 402</b>	<b>100,7%</b>
Achats de matières et marchandises	(7 126)	-21,9%	(7 565)	-23,5%
Variation de stocks marchandises	8	0,0%	40	0,1%
Achats de matières premières	(10 010)	-30,7%	(12 181)	-37,8%
Variation de stocks matières premières	849	2,6%	2 363	7,3%
<b>Marge brute</b>	<b>16 384</b>	<b>50,3%</b>	<b>15 058</b>	<b>46,8%</b>
Autres achats et charges externes	(4 385)	-13,5%	(4 082)	-12,7%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>11 999</b>	<b>36,8%</b>	<b>10 977</b>	<b>34,1%</b>
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(477)	-1,5%	(412)	-1,3%
Charges de personnel	(3 155)	-9,7%	(2 773)	-8,6%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 368</b>	<b>25,7%</b>	<b>7 792</b>	<b>24,2%</b>
Produits divers, reprises de provisions	643	2,0%	437	1,4%
Dotations aux comptes d'amortissements	(381)	-1,2%	(391)	-1,2%
Dotations aux comptes de provisions	(80)	-0,2%	(180)	-0,6%
Autres charges de gestion courante	(7)	0,0%	(9)	0,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 542</b>	<b>26,2%</b>	<b>7 648</b>	<b>23,8%</b>
Produits financiers	5 127	15,7%	6 866	21,3%
Charges financières	(1 632)	-5,0%	(827)	-2,6%
<b>Résultat financier</b>	<b>3 495</b>	<b>10,7%</b>	<b>6 040</b>	<b>18,8%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>12 037</b>	<b>36,9%</b>	<b>13 688</b>	<b>42,5%</b>
Produits exceptionnels	44	0,1%	54	0,2%
Charges exceptionnelles	(83)	-0,3%	0	0,0%
Intéressement	(276)	-0,8%	(248)	-0,8%
Impôt sur les bénéfices	(3 058)	-9,4%	(2 716)	-8,4%
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>8 664</b>	<b>26,6%</b>	<b>10 777</b>	<b>33,5%</b>



## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société Tonnellerie François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2017.

### Note 1 Règles et méthodes comptables

#### 1.1 Principes comptables

Les comptes annuels 2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules les informations significatives sont indiquées.

#### 1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

##### *1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.





En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MODE</b>	<b>DUREE</b>
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

### *1.2.2 Immobilisations financières*

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

### *1.2.3 Stocks et en-cours*

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.



#### *1.2.4 Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### *1.2.5 Disponibilités*

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### *1.2.6 Subvention d'investissement*

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

#### *1.2.7 Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

#### *1.2.8 Indemnités de départ en retraite*

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

#### *1.2.9 Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.



### 1.2.10 Intégration fiscale

Au 1<sup>er</sup> mai 1997, la société Tonnellerie François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Brive Tonneliers et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de Tonnellerie François Frères.

A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyoud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

A compter de l'exercice 2016/2017, la société François Frères Management est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère Tonnellerie François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, Tonnellerie François Frères a constitué sur les exercices précédents une provision pour impôt. Cette provision s'élève à 434 K€ au 30 avril 2017. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

### 1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société Tonnellerie François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de Tonnellerie François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par Tonnellerie François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

Tonnellerie François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de Tonnellerie François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

### 1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

### 1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe (TFF Group) est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

#### **Risque de change**

TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

#### **Risque de taux**

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.



## Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)

### 2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2016/2017

	30/04/2016	Augmentations	Diminutions	30/04/2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres	72	450	-	522
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>450</b>	<b>-</b>	<b>522</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	527	-	-	527
Constructions	4 226	87	-	4 313
Autres immobilisations	2 996	161	(22)	3 135
Immobilisations en cours	30	10	(22)	18
<b>Total</b>	<b>7 779</b>	<b>257</b>	<b>(44)</b>	<b>7 993</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	82 841	12 250	-	95 091
Dépôts et cautionnements	3	-	-	3
Prêts	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>82 844</b>	<b>12 250</b>	<b>-</b>	<b>95 094</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>90 695</b>	<b>12 959</b>	<b>(44)</b>	<b>103 609</b>

### 2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2016/2017

	30/04/2016	Augmentations	Diminutions	30/04/2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres	62	10	-	72
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>72</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	14	4	-	17
Constructions	3 024	152	-	3 176
Autres immobilisations	2 544	216	(22)	2 738
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 582</b>	<b>372</b>	<b>(22)</b>	<b>5 931</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>5 644</b>	<b>382</b>	<b>(22)</b>	<b>6 003</b>



### 2.3 Provision sur immobilisations financières

Néant.

### 2.4 Stocks au 30 avril 2017

	30/04/2017	30/04/2016
Matières premières	22 350	21 501
Produits finis	1 475	1 388
Marchandises	185	177
<b>STOCKS BRUTS</b>	<b>24 010</b>	<b>23 067</b>
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
<b>STOCKS NETS</b>	<b>24 010</b>	<b>23 067</b>

Les stocks de merrains s'élèvent à 21 400 K€ au 30 avril 2017.

### 2.5 Écarts de conversion

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 356 K€ ;
- un écart de conversion passif de 913 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales ;
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.



## 2.6 Etat des créances au 30 avril 2017

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	-		
Clients douteux	555		555
Autres créances clients	7 495	7 495	
Personnel et comptes rattachés			
Taxe sur la valeur ajoutée	340	340	
Impôt Société			
Groupe et associés (1)	60 041	60 041	
Débiteurs divers	12	12	
Charges constatées d'avance	1 889	1 889	
<b>TOTAL</b>	<b>70 335</b>	<b>69 777</b>	<b>557</b>

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, Tonnellerie François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez Tonnellerie François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2017 (16 788 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par Tonnellerie François Frères à :

- Radoux France : 6 004 k€
- Depmtos Limited : 3 799 k€
- Barrels Unlimited Inc : 6 351 k€
- François Frères Inc : 20 641 k€
- Speyside Bourbon : 1 859 k€
- Speyside Stave Mill : 4 594 k€

## 2.7 Capitaux propres au 30 avril 2017

### 2.7.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672



2.7.2 *Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)*

	30/04/2016	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/2017
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	-				-
Autres réserves	32 377	6 441			38 817
Résultat de l'exercice N-1	10 777	(6 441)	(4 336)		-
Résultat de l'exercice		8 664			8 664
<b>Total</b>	<b>55 872</b>	<b>8 664</b>	<b>(4 336)</b>	<b>-</b>	<b>60 199</b>

2.7.3 *Subvention d'investissement*

	30/04/2016	Subvention obtenue	Subvention réintégrée	30/04/2017
Subvention	27		5	22

2.7.4 *Provisions réglementées*

	30/04/2016	dotations	reprises	30/04/2017
Provisions pour hausse de prix	-		-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

2.8 *Provisions pour risques et charges au 30 avril 2017*

	30/04/2016	dotations	reprises	30/04/2017
Provisions pour pertes de change	-	180	-	180
Provisions pour charges	463	-	29	434
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>180</b>	<b>29</b>	<b>614</b>

La provision pour charges (434K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrierie François utilisés par Tonnellerie François Frères, devant être restituée à sa filiale.





## 2.9 Dettes financières au 30 avril 2017

### 2.9.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/2016	Augmentations	Diminutions	30/04/2017
Emprunts à long et moyen terme	19 505	32 700	11 118	41 087
Concours bancaires (1)	74 360		7 329	67 031
Intérêts courus sur dettes financières	20		6	14
<b>Sous total dettes financières bancaires</b>	<b>93 885</b>	<b>32 700</b>	<b>18 453</b>	<b>108 132</b>
Emprunts et dettes financières divers	4	2		6
<b>Total</b>	<b>93 889</b>	<b>32 702</b>	<b>18 453</b>	<b>108 138</b>

Emprunts à long et moyen terme :	41 087, dont
• taux variable	9 798
• taux fixe	31 289

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (Tonnellerie François Frères).

### 2.9.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	14 035
Entre un et cinq ans	27 058
A plus de cinq ans	-
<b>Total</b>	<b>41 093</b>

## 2.10 Dettes d'exploitation au 30 avril 2017

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.



## 2.11 Charges à payer

	30/04/2017	30/04/2016
Intérêts courus sur emprunts	6	9
Fournisseurs	1 604	1 588
Dettes sociales	1 180	686
Dettes fiscales	186	160
<b>Total charges à payer</b>	<b>2 976</b>	<b>2 443</b>

## 2.12 Produits à recevoir

	30/04/2017	30/04/2016
Groupe	-	-
Clients	83	11
Autres	-	-
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>83</b>	<b>11</b>

## 2.13 Entreprises liées au 30 avril 2017

Les transactions effectuées par Tonnellerie François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/2017	30/04/2016
Titres de participation	95 091	82 841
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients	4 311	3 980
Autres créances	60 053	40 198
Dettes financières		
dettes fournisseurs	1 271	2 522
Autres dettes	23 543	19 552
Charges financières	71	103
Produits financiers	4 052	6 192



## 2.14 Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 30/04/2017, Tonnellerie François Frères a enregistré les opérations suivantes auprès d'entreprises liées :

- Locations immobilières : 237 K€ (charges) ;
- Prestations de services : 745 K€ (charges) ;
- Rémunérations au titre de la présidence : 569 K€ (produits) ;
- Prestations de services : 577 K€ (produits).

Ces conventions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

### Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

#### 3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/2017	30/04/2016
France	6 046	7 111
Europe	7 451	5 385
Océanie/Afrique du Sud	6 475	5 704
Amérique du Sud	955	934
Etats Unis	10 757	11 911
Autres	892	1 147
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>32 576</b>	<b>32 191</b>

#### 3.2 Résultat financier au 30 avril 2017

Intérêts et assimilés	720
Gain de change	407
Escomptes	-
Reprises provisions risques financiers	-
Produits de participations	4 000
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 127</b>

Intérêts et assimilés	545
Pertes de change	907
Provisions risques et charges financiers	180
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 632</b>

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 495</b>
---------------------------	--------------

### 3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2017

Cession Elément Actif corporel	10
Produits Exercices Antérieurs	-
Quote-part de subvention	5
Reprises provisions risques et charges	29
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>44</b>
Cession Elément Actif corporel	-
Pénalités	81
Charges exercices antérieurs	-
Autres charges exceptionnelles	2
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>83</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(39)</b>



### 3.4 Transferts de charges au 30 avril 2017

<b>(en milliers d'euros)</b>	
Refacturation Frais de Groupe - Assurances	301
Refacturation Frais de Groupe - Autres frais divers	41
Indemnité d'assurance	100
Avantages en nature	25
Refacturation frais divers	13
<b>TOTAL</b>	<b>480</b>

Les frais neutralisés par le poste transferts de charges ont été initialement comptabilisés en charges d'exploitation en fonction de la nature des coûts engagés (par exemple, les primes d'assurances refacturées aux filiales sont comprises dans le poste # 616).

### 3.5 Impôts sur les bénéfices

#### 3.5.1 Situation fiscale latente

<b>Accroissements</b>	<b>Base</b>	<b>Impôts 33,1/3%</b>
Subvention d'investissement	22	7
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>7</b>

<b>Allègements</b>	<b>Base</b>	<b>Impôts 33,1/3%</b>
Frais acquisition titres	219	73
Provision pour impôt	434	145
<b>Total</b>	<b>653</b>	<b>218</b>



### 3.5.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	avant impôt	impôt du	Résultat net
Courant	12 037	(2 909)	9 128
Exceptionnel	(39)	7	(32)
Intéressement	(276)	92	(184)
<b>Sous total avant impact intégration fiscale</b>	<b>11 722</b>	<b>(2 810)</b>	<b>8 912</b>
Contribution 3,3% sur filiales intégrées		(89)	(89)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires		-	-
IS sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur		(29)	(29)
IS contrôle fiscal			
Contribution additionnelle IS (dividendes)		(130)	(130)
Crédit impôt CICE			
<b>Total</b>	<b>11 722</b>	<b>(3 058)</b>	<b>8 664</b>

Le résultat fiscal Groupe de Tonnellerie François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 307 K€,
- Brive Tonneliers, qui est bénéficiaire à hauteur de 1 318 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 127 K€.
- Foudrerie François qui est bénéficiaire à hauteur de 86 K€.

L'intégration fiscale a généré un coût fiscal de 29 K€ correspondant au résultat fiscal de Foudrerie François (déficits consommés antérieurement par le groupe d'intégration fiscale).



## Note 4 Fait marquant de l'exercice

Néant.

## Note 5 Autres informations

### 5.1 Effectif moyen

	30/04/2017	30/04/2016
Marketing, Commercial, Administratif	3	3
Production	44	44
<b>Effectif moyen</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

### 5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 5.3 CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 69 K€.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement.

En 2016, la société Tonnellerie François Frères a reçu 71 K€ au titre du CICE 2015.

Ainsi, en 2016, le CICE a permis de poursuivre le financement d'investissements industriels et l'effort en matière de formation :

- Les dépenses d'investissements industriels se sont élevées à 34K€ ;
- Les dépenses de formation se sont élevées à 3 K€.

### 5.4 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2017, aucune option de souscription n'est à exercer.

### 5.5 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de Staviv et de Speyside Bourbon Cooperage Inc (aucune couverture de taux n'a été mise en place sur ces emprunts).

L'endettement à court terme est à taux variable.

### 5.6 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

### 5.7 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	172
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de Tonnellerie François Frères	0

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Le taux d'actualisation utilisé au 30 avril 2017 s'élève à 1.40 % (taux Iboxx € Corporates AA 10Y+). Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière sont déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérances de vie et de taux de rotation du personnel.

La provision pour départ en retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 255 K€ décomposés comme suit :

Engagement hors bilan : 172 K€

Actif de couverture : 83 K€

### 5.8 Transactions avec les parties liées

Les transactions ont été conclues aux conditions normales de marché.

### 5.9 Evènements postérieurs à la clôture

Néant





# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

( en milliers d' Euros ou devises)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue ( en % )	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observat ions
				€							
				Brute	Nette						
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS</b>											
<b>1 - Filiales ( + 50 % ) .....</b>											
DEMPOTOS	319	69 182	100,0%	2 724	2 724			22 113	3 294		
FF INC	USD 27 670	USD 22 477	100,0%	23 494	23 494	20 641		USD 9 573	USD 1 579		
BOUYOUD	30	16 842	100,0%	30	30			6 151	1 181		
BRIVE TONNELIERS	198	13 141	100,0%	3 372	3 372	5 183		9 679	928		
TBM	465	2 591	99,9%	465	465	1 034		5 956	230		
FFM	8	1 861	100,0%	8	8	3 701		746	119		
LAGREZE	60	1 155	100,0%	60	60			0	1		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 24 148	95,0%	12 754	12 754			AUD 14 319	AUD 2 822		
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 2 689	100,0%	1 457	1 457			NZ 5 749	NZ 338		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 1 872	100,0%	2 914	2 914			AUD 12 106	AUD 197		
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	40	3 365	100,0%	40	40			10 355	2 812		4 000
TONNELLERIE RADOUX	686	18 909	100,0%	26 953	26 953	9 320		21 679	2 436		
TONNELLERIE BERGER & FILS	500	5 420	100,0%	8 571	8 571	1 473		3 379	442		
LEJEUNE PERE ET FILS	2 800	2 253	100,0%	7 300	7 300			6 294	535		
IDELOT PERE ET FILS	130	5 108	90,0%	4 950	4 950			7 343	853		
<b>2 - Participations ( 10 à 50 % ) .....</b>											



# TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks ;
- La note 1.2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la clôture.



Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables présentés ci-dessus, appréciés les hypothèses retenues, les évaluations qui en résultent et les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 4 août 2017  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES    EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Thomas PAULIN**

**Représentée par Jérôme BURRIER**

# TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

## Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.



## **Avec la SAS LA DEMIGNIERE**

*Actionnaire et dirigeant concernés : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE.*

### **1<sup>ère</sup> convention**

*Nature et objet : Renouvellement du bail se terminant le 31 décembre 2016 relatif à des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190) Impasse Saint Hilaire.*

*Modalités et intérêts : Le bail est renouvelé pour une nouvelle durée de 9 années du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025 et consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 32.000 euros soit une charge de 10.666 euros sur l'exercice. Cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaires de l'entreprise permettant le maintien et le développement de l'activité.*

### **2<sup>ème</sup> convention**

*Nature et objet : Modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du bail d'une durée de 9 années conclu le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2023 relatif à un ensemble immobilier à usage de réception représentant une surface globale de 17 ares 69 centiares situé à SAINT ROMAIN (21190) Le Village Bas.*

*Modalités et intérêts : Le bail est modifié afin de tenir compte des travaux de rénovation et d'agencement réalisés au sein du bâtiment et supportés par le bailleur. Le loyer du bail est augmenté de 3 000 euros hors taxes et consenti dorénavant moyennant un loyer annuel hors taxes de 50.000 euros soit une charge de 16.667€ sur l'exercice. La modification de cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaires de l'entreprise permettant le maintien et le développement de l'activité.*



## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **• Avec la SAS LA DEMIGNIERE**

*Actionnaire et dirigeant concernés : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE.*

- *Par bail commercial du 1<sup>er</sup> mai 2005 et renouvelé le 15 juillet 2014 pour une durée de 9 années, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 47.000 euros constituant une charge de 31.333 euros sur l'exercice jusqu'à la modification du bail le 1<sup>er</sup> janvier 2017.*
- *Par bail commercial à effet du 1er janvier 2008 pour une durée de 9 années expirant le 31 décembre 2016, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 27.111 euros constituant une charge de 18.073 euros sur l'exercice jusqu'à la modification du bail le 1<sup>er</sup> janvier 2017.*
- *Par un bail commercial à effet du 1er août 2014, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 28 rue Condillac à BORDEAUX (33000), cadastré KO numéro 41, d'une superficie globale de 80 m<sup>2</sup> (en ce inclus le garage). Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 22.377 euros pris en charge sur l'exercice.*

### **• Avec Monsieur Jean FRANCOIS**

*Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :*

- *Par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m<sup>2</sup>, construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros pris en charge sur l'exercice.*
- *Par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m<sup>2</sup> situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros pris en charge sur l'exercice.*



• **Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS**

*Actionnaire et dirigeant concernés : SARL FAMILIALE FRANCOIS détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SARL FAMILIALE FRANCOIS.*

- *Par bail commercial à effet du 1er avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel hors taxes de 46.172 euros pris en charge sur l'exercice.*

• **Avec la SCI DEDEVAL**

*Dirigeant concerné : Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SCI DEDEVAL*

- *Par un bail commercial à effet du 1er décembre 2014, votre société loue auprès de la SCI DEDEVAL des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 8 rue du Cirque à PARIS (75008), cadastré BO numéro 13, d'une superficie de 108 m2. Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 64.775 euros HT pris en charge sur cet exercice.*
- *Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, votre société prend en charge des « nuitées » facturées par la SCI DEDEVAL dans le cadre des déplacements professionnels à Paris des dirigeants.*

*Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 24.000 euros HT.*

Fait à Dijon, le 4 août 2017  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES**

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Thomas PAULIN**

**Représentée par Jérôme BURRIER**



# HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Expertise Comptable et Audit				CMB et Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Emetteur	58 000	56 000			25 000	24 000		
_ Filiales intégrées globalement	259 000	227 000			12 000	4 000		
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
_ Emetteur								
_ Filiales intégrées globalement								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>317 000</b>	<b>283 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>37 000</b>	<b>28 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
_ Juridique, fiscal, social								
_ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>317 000</b>	<b>283 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>37 000</b>	<b>28 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>





# **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2017**

**Mesdames, Messieurs,**

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017, d'affecter le résultat dudit exercice, de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice, ainsi que sur divers autres points plus amplement décrits ci-après.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe (TFF Group) durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

## **I. EVOLUTION DU CAPITAL**

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2017, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

## **II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS**

TFF Group a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'acquisition des sociétés suivantes :

- 100% du capital et des droits de vote de la société LEJEUNE SAS, localisée dans la région bordelaise, et qui fabrique et commercialise des cuves inox ;
- 90% du capital et des droits de vote de la société IDELOT PERE ET FILS, localisée à Villers Cotterêts (02600), qui exerce principalement une activité d'exploitation forestière ;
- 100% du capital et des droits de vote de la société BARRELS UNLIMITED Inc., localisée aux Etats-Unis, qui exerce les principales activités suivantes : vente de fûts neufs, vente de fûts d'occasion, vente de pots de fleurs.

Aucune cession de participation n'est à relever au cours de l'exercice.

### **III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE**

#### **1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS) :**

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/17	30/04/16
Chiffre d'affaires	227 880	194 987
Résultat opérationnel courant	45 639	40 380
Résultat opérationnel après quote-part sociétés MEE	45 611	41 039
Résultat avant impôt	46 394	41 264
Résultat net	32 448	29 285
Résultat part du groupe	32 077	28 928

#### **Comptes de bilan (en K€)**

Capitaux propres du Groupe	300 710	273 018
Endettement bancaire net	45 721	28 374
Endettement bancaire/fonds propres	0,152	0,104
Stocks nets	189 718	167 184

#### **2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Pour l'exercice 2016/2017, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 227,9 millions d'euros, en croissance de + 16,9 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et en croissance de + 8,9 % à données comparables (hors effets change et périmètre).

À données comparables, l'activité est en croissance de + **4,4 %** dans les activités vin et en hausse de + **19,1%** dans les activités alcool.

Cette croissance est la résultante de la conjugaison de deux facteurs :

- L'excellente performance des métiers historiques du groupe,
- L'accélération de la conquête au travers de nouvelles acquisitions ou développements.

Sur le marché du vin, les activités futaille et boisage pour l'œnologie se sont inscrites en croissance grâce au dynamisme des marchés export et à une bonne résistance des ventes en France malgré le gel en Bourgogne.

Les activités grands contenants, en léger recul, ont été pénalisées par un effet de base défavorable.

Les trois opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice : LEJEUNE (cuves Inox), IDELOT (exploitation forestière) et BARRELS UNLIMITED Inc (pour son activité tonnellerie à vin) ont fortement contribué à la croissance.

Sur le marché des alcools, les activités des tonnellerie écossaises ont enregistré un meilleur niveau d'activité qu'anticipé, démontrant une capacité de résistance inattendue dans un cycle défavorable. SPEYSIDE BOURBON a atteint son objectif d'activité de 20 M\$ et l'intégration de BARRELS UNLIMITED Inc sur six mois pour son activité de réparation et négoce de fûts à Whisky a renforcé la croissance de la division alcools du Groupe.



La bonne performance des métiers du Vin, conjuguée à une phase de démarrage du Bourbon et à un retrait bien anticipé des activités Whisky s'est traduite par un bon équilibre des niveaux de rentabilité.

Le résultat opérationnel courant est en croissance de + 13,2 % à 45,6 millions d'euros contre 40,4 millions d'euros en 2016, s'établissant à 20,0 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 45,6 M€, en croissance de + 11,2 % après intégration d'éléments non récurrents liés aux nouvelles diversifications.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à + 0,8 M€, intégrant un effet de change positif significatif.

Le résultat net s'établit à 32,4 millions d'euros (soit 14,2 % du chiffre d'affaires), en croissance de 10,9 %.

### **3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

#### Risques financiers et risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Société considère ne pas être soumise à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

#### Risques juridiques

La Société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie, les produits de boisage, l'exploitation forestière et les grands contenants Inox. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, TFF Group considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

#### Assurances

Au 30 avril 2017, TFF Group regroupe sous une police « master » en France les risques dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile, et transport maritime. En fonction des risques d'assurance, des polices locales sont souscrites localement à l'étranger et parfois abondées par la police master TFF Group.



Les assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités de TFF Group. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits de TFF Group.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

#### **4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers**

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

### **IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **1. Société mère**

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2017, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 32.576 K€ contre 32.191 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait apparaître un bénéfice de 8.542 K€ contre 7.648 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 3.495 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 12.037 K€ contre 13.688 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 39 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 8.664 K€ contre 10.777 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 3.058 K€ et d'un intéressement des salariés de 276 K€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé de la société mère prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts d'un montant de 27.880 euros.

#### **2. Filiales et participations**

- **Filiales françaises**

Les tonnelleres françaises ont conforté leur niveau de rentabilité en évoluant sur des marchés dynamiques à l'export.

Les merranderes françaises ont accru leurs niveaux d'activité et de résultats.

Le secteur foudrerie a reculé légèrement compte tenu d'un effet de base défavorable.

Le chiffre d'affaires des produits de boisage pour l'œnologie s'est développé.

- **Filiales étrangères**

Dans les activités Vin, l'évolution des affaires s'est déroulée comme suit :

- L'activité des sociétés américaines a été affectée par un niveau de stocks de fûts (chez les clients) importants issus du millésime 2015, au cours duquel la récolte avait été faible,
- Les filiales australiennes et néo-zélandaise ont profité d'une bonne récolte pour améliorer leurs niveaux d'activité et de résultats,
- L'activité de la filiale espagnole a été de nouveau en croissance,
- La filiale chinoise a maintenu un niveau d'activité modéré, sur les bases de l'exercice précédent.

L'activité des tonnellerie à whisky en Ecosse et aux Etats-Unis a fortement résisté avec une croissance du chiffre d'affaires rénovation/réparation et une croissance des volumes dans le négoce. Ces niveaux d'activité supérieurs aux attentes ont pour partie compensé la baisse des prix unitaires.

Sur le secteur des produits de boisage pour l'œnologie, l'activité s'est fortement développée aux USA après un exercice 2016 impacté par la faible récolte.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.232-1 II du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2015-900 du 23 juillet 2015, il est précisé que TFF Group ne dispose pas de succursales.

## **V. ACTIONNARIAT**

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 30 avril 2017, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	<b>Situation au 30 avril 2017</b>			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS La Demignière (famille François)	2.578.700	2.578.700	47,58 %	47,58%
SARL Familiale François (famille François)	1.010.210	1.010.210	18,64 %	18,64%
Mr et Mme Jean François	71.760	71.760	1,32%	1,32%
Mr Jérôme François	174 409	174 409	3,22%	3,22%
Autres (dont Public)	1.584.921	1.584.921	29,24 %	29,24%
<b>TOTAL</b>	<b>5.420.000</b>	<b>5.420.000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>



## **VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins deux actions de la société en vertu de l'article 15 des statuts.

## **VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE**

Néant.

## **VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)**

	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales) (en €)</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Jetons de présence (en €)</b>	<b>Total euros</b>	<b>Rappel total euros (N-1)</b>
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	48.000		2.000	50.000	50.000
Jérôme François	Président du Directoire	1.000.000	Voiture		1.000.000	808.249
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Philippine François*	Membre du Conseil de Surveillance					
<b>Total</b>		1.048.000		6.000	1.054.000	862.249

\* nommée à compter du 29 juin 2017

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,

- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- que s'agissant des engagements de retraite dont est susceptible de bénéficier Monsieur Jérôme François, il n'existe pas de dispositifs ou mécanismes dérogatoires par rapport aux autres salariés de la société,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

Enfin, des informations complémentaires relatives à la rémunération des mandataires sociaux figurent au sein du rapport du conseil de surveillance sur les projets de résolution afférentes aux principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués aux dirigeants mandataires (Loi Sapin II – article L.225-82-2 du code de commerce).

## **IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE**

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (*AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau*).

## **X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

## DÉCLARATION DE JÉRÔME FRANÇOIS PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE TFF GROUP

L'exercice que nous venons de clôturer a été marqué par l'intégration successive de trois nouvelles sociétés évoluant dans des métiers complémentaires. Ces trois entités, empreintes de valeurs familiales ont rejoint TFF Group en conservant leurs équipes managériales et salariales.

Les activités de la **SAS LEJEUNE**, spécialisée dans la conception de cuves et garde vin inox et de **BARRELS Unlimited**, opérant dans la fabrication, la rénovation et le négoce de fûts, s'intègrent parfaitement dans la chaîne de création de valeur du Groupe, articulée autour des différentes entités dédiées à l'élevage des Vins et Alcools.

**IDELOT Père et Fils**, spécialisée dans l'exploitation forestière, complète l'activité merranderie et étend le champ d'expertise du groupe en matière d'approvisionnement en bois de chêne.

Les ressources humaines de ces trois sociétés viendront enrichir les savoir-faire du groupe.

La croissance de TFF Group s'est poursuivie au cours de l'exercice, elle s'articule autour de trois principes essentiels :

- L'assimilation du personnel des sociétés qui intègrent le groupe en assurant leur adhésion aux valeurs de TFF.
- Un service client toujours au cœur des priorités du groupe, en veillant à diversifier l'offre de produits et services.
- La garantie d'un produit de qualité avec une traçabilité contrôlée et une production issue de matières premières durablement gérées, en partenariat avec des fournisseurs responsables et soucieux de préserver l'environnement.

L'observance de ces principes permet à TFF Group de concrétiser une croissance régulière et équilibrée en partenariat avec ses différentes parties prenantes.

*Jérôme François*





## Méthodologie de reporting

Cette année, le périmètre RSE s'est élargi avec l'entrée au sein du groupe de deux sociétés en France : SAS Lejeune et Idelot Père et Fils, et d'une société aux USA : Barrels Unlimited. Le périmètre RSE est identique au périmètre comptable, exclusion faite d'un certain nombre de sites sans salariés ou détenus à hauteur de moins de 51%. Tout site vendu ou acheté au cours de l'exercice comptable fait l'objet d'un reporting au prorata du temps de détention sur la période.

Notre reporting RSE est réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017, ce reporting, suit le modèle GRI 3. Celui-ci est conforme aux recommandations de l'AMF sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000. La collecte des informations est réalisée auprès de l'ensemble des filiales par l'intermédiaire du logiciel Opera Amelkis, et contrôlé au niveau des filiales puis au niveau du siège social. La consolidation est réalisée au niveau du siège social.

Nous n'avons exclu aucun indicateur cette année.

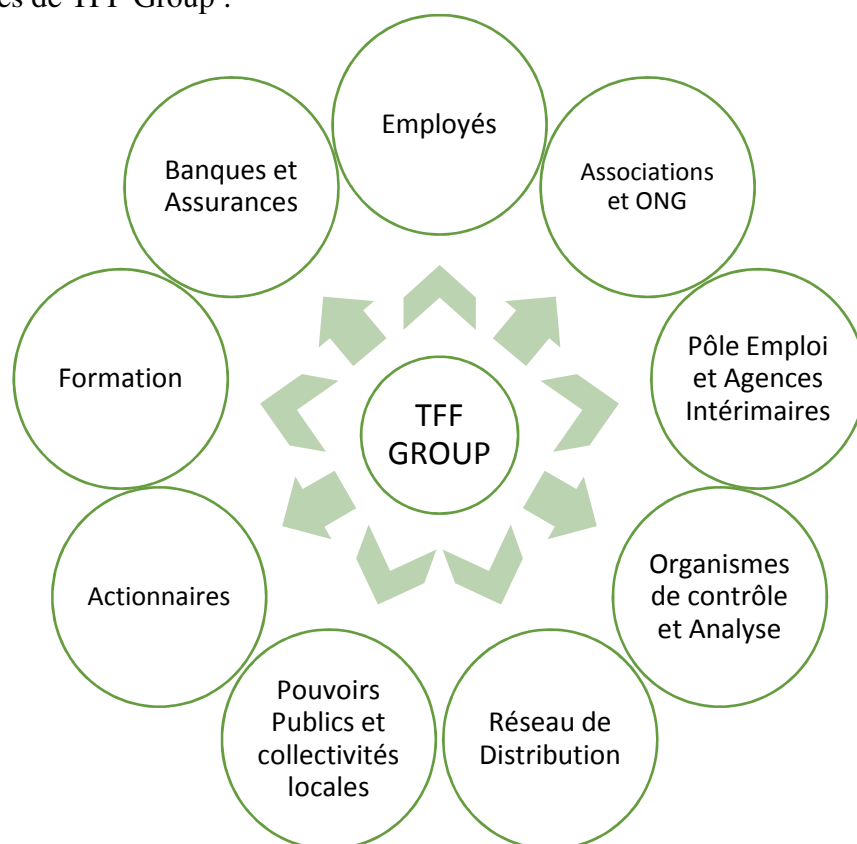
Le reporting RSE est supervisé par le Directeur Financier de TFF Group, et réalisé par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management.

## Nos Valeurs

TFF Group inclut trois nouvelles sociétés cette année, accroissant son effectif de 191 personnes. Fidèle à ses valeurs, TFF Group inclut l'intégralité des équipes déjà existantes, pérennisant ainsi le potentiel humain de ces sociétés et conservant leur savoir-faire.

Comme toutes les sociétés du Groupe, ces nouvelles entités assureront une régularité et une qualité de service grâce à leur proximité avec les clients, tout en en réduisant l'impact environnemental dû aux transports.

Parties prenantes de TFF Group :



## Satisfaction clients et santé-sécurité des consommateurs

### Recherche & Développement

TFF Group poursuit un objectif constant de perfectionnement de ses produits et de ses équipements de production. Chaque société du Groupe développe des solutions innovantes et différenciées afin de satisfaire aux exigences des clients.

TFF Group conçoit en interne des procédés afin d'adapter ses outils de production aux évolutions techniques et aux demandes spécifiques clients (pendant cette phase d'étude et de conception, l'ergonomie ainsi que les différentes demandes des utilisateurs sont prises en compte). Un suivi de réalisation et des actions correctives sont menés afin de s'assurer du bon fonctionnement des moyens de production.

Cette année, Stavin a reçu le prix du meilleur fournisseur de l'industrie du vin décerné par le magazine « Vineyard and Winery Management ».



### Qualité et Traçabilité

TFF Group poursuit son intégration verticale cette année, avec l'acquisition de la société Idelot Père et Fils, spécialisée dans l'exploitation forestière, toujours dans le but de s'assurer un approvisionnement suffisant et régulier en bois de qualité notamment en France. Nos filiales étrangères obtiennent la traçabilité de leurs ressources et fûts en acquérant des matières premières essentiellement localement.

Nos merranderies fournissent  
90%  
Du bois de chêne consommé par le groupe en France



80 % du chêne acheté en France, provient de l'Office National des Forêts ;

## Utilisation durable des ressources



68,15 % du bois de chêne acheté par TFF Group est certifié PEFC.

Évolution sur 3 ans	N-2	N-1	2016-2017
% des achats de bois PEFC	40.93 %	47.63 %	68 ,15 %

(EN12 GRI 3)

En France, 50 % de nos Tonnelleries et 100 % de nos merranderies sont certifiées PEFC

TFF Group privilégie l'achat de bois certifié dans la mesure des disponibilités de ses fournisseurs. Cette certification, ainsi que l'origine française et américaine des bois utilisés est un gage de respect des règles et exigences définies par des standards internationaux. (HR 2 GRI3)

La provenance de nos bois, 67,48 % de chêne français et 32.51 % de chêne américain, concourt à une exploitation durable des forêts et le respect de la biodiversité des écosystèmes forestiers. (EN 12 GRI3)

Afin de prendre en compte les questions environnementales, huit filiales sur douze, en France, et six unités de production sur onze à l'étranger ont une personne en charge de l'Hygiène Sécurité Environnement (AP John – Camlachie – Speyside Bourbon – Speyside Kentucky - Demptos USA - Isla)

Des actions de sensibilisation en matière d'environnement sont dispensées en interne. (LA 10 GRI3)

## Sécurité alimentaire

TFF Group met en œuvre des procédés de fabrication éliminant les allergènes connus, tels que le gluten, et fait réaliser des analyses sur ses produits et ses matières premières, par des laboratoires spécialisés agréés. Tous les produits de TFF Group répondent aux normes européennes et internationales de sécurité alimentaire.

Aucune substance non conforme aux règles de précautions alimentaires n'est utilisée dans nos produits. (PR 1 GRI3)



1/3 des filiales françaises ont mis en place un Système de Management de la Qualité

# Croissance Responsable et Engagement Social

## Croissance Responsable

L'approvisionnement en matière première de TFF Group dépend majoritairement des forêts de chêne français et américain. La protection de ces éco-systèmes et la pérennisation des forêts est une condition indispensable afin d'assurer l'avenir du groupe.

TFF Group diversifie son offre afin de répondre aux besoins du marché et des clients, tout en répondant aux normes sanitaires européennes et mondiales concernant les produits destinés à contenir des produits alimentaires. TFF Group veille à supprimer toute source de contamination pendant ses processus de production afin de garantir la santé et la sécurité du consommateur final.

TFF Group est en constante recherche de solutions pour améliorer ses produits tout en réduisant son impact écologique, notamment en optimisant sa logistique, sa consommation d'énergie et de matières premières.

L'activité et la localisation des sites d'implantation de TFF Group ne provoque pas, à notre connaissance, une concurrence avec les populations des pays concernés, en ce qui concerne l'accès aux terres utilisées. Nous n'avons pas constaté de nuisance à la biodiversité locale due à l'activité des filiales de TFF Group. (EN 12 GRI 3)

## Ressources

Les achats et consommations de bois sont en très forte augmentation cette année, expliquée en majeure partie par les achats et consommations de Speyside Bourbon, dont la production représente la moitié de la production de fûts à vin du groupe (achats et consommations au prorata du nombre de mois écoulés depuis leur entrée dans le périmètre). (EN 1 GRI3)

	N-2	N-1	2016-2017
Total des consommations de bois (m <sup>3</sup> )	57 713	57 244	67 279
Total des achats de bois (m <sup>3</sup> )	62 501	58 844	151 500

*Nota : les achats et consommations de bois sont surestimées, car elles comprennent nos achats et consommations de grumes et les achats et consommations de merrains issus des grumes achetées au sein du groupe.*

L'intégration dans le périmètre d'Idelot Père et Fils impacte les achats de bois à hauteur de 78 961 m<sup>3</sup> sur l'exercice. Hors Idelot, ces achats seraient de 72 535 m<sup>3</sup>. Idelot Père et Fils exerce une activité de négoce uniquement et n'a pas de consommation.

Pour la première année, en raison de l'intégration de SAS Lejeune, spécialisé dans les cuves inox, TFF Group déclare des achats et consommations d'acier inoxydable. Tous nos fournisseurs d'acier inoxydables sont européens et sont soumis aux réglementations européennes.



2016-2017

<i>Total des consommations</i> d'acier inoxydable (Tonnes)	299
<i>Total des achats</i> d'acier inoxydable (Tonnes)	299

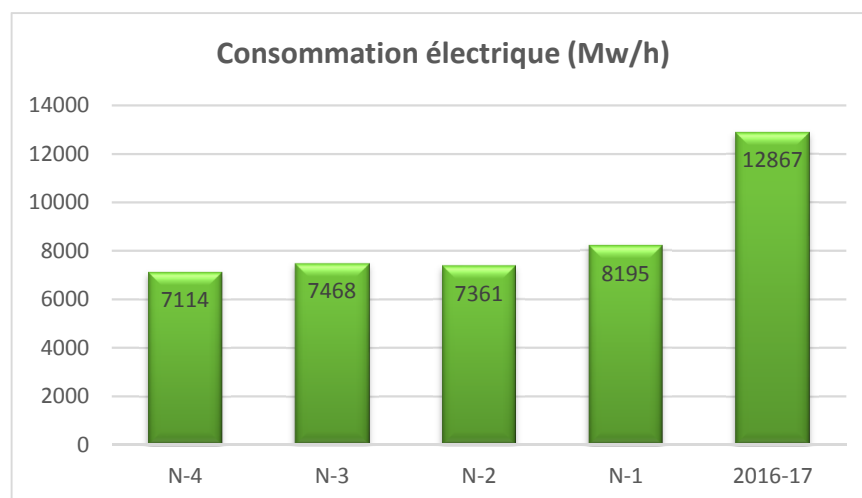
TFF Group diminue son impact environnemental, via sa filière whisky en recyclant les fûts usagés provenant de sa propre production mais aussi issus d'autres tonnelleries. Cette année le nombre de fûts recyclés représente 2,61 fût pour un fût produit. (EN 2 GRI3)

Nombre de fûts recyclés pour 1 fût neuf produit

N-2	N-1	2016/2017
2.8 / 1	1.87 / 1	2,61 / 1

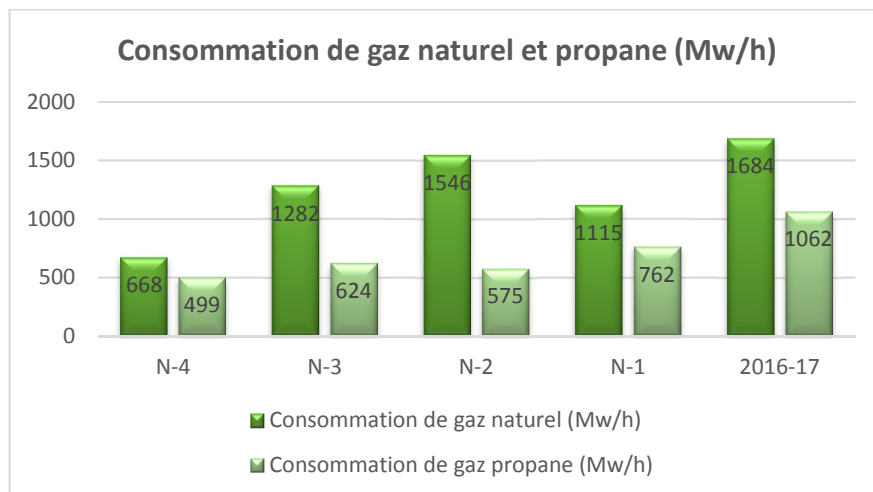
## Energie

La consommation énergétique globale de TFF Group a été multipliée par 2 sur les 5 dernières années, toutes les énergies ayant augmenté dans des proportions diverses. La première source énergétique de TFF Group est l'électricité, puis le fuel, suivi par le gaz naturel et propane.

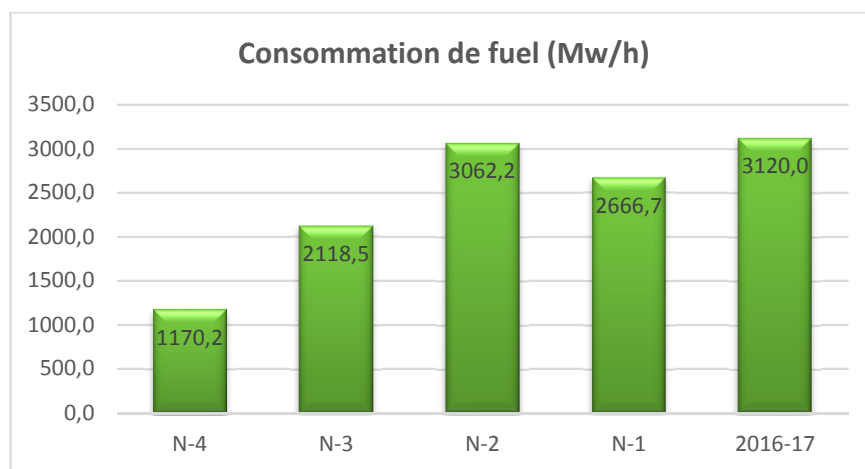


(EN 4 GRI3)





(EN 3 GRI3)



(EN 3 GRI3)

TFF Group a mis en place depuis de nombreuses années des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, toujours en vigueur à ce jour. Cette année, il n'y a pas eu d'investissement supplémentaire dans ce domaine. (EN 5 GRI3)

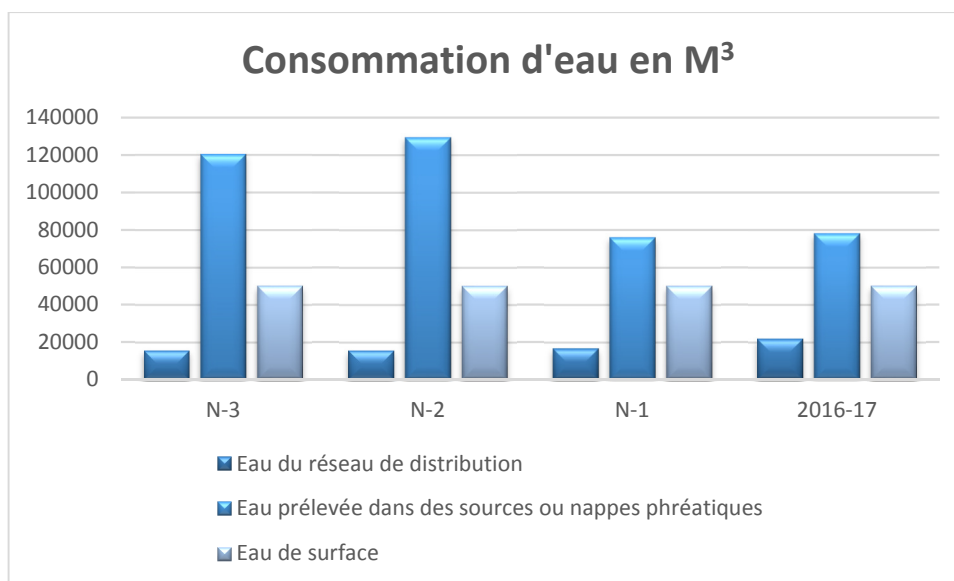
#### Initiatives pour réduire la consommation énergétique

Lejeune et la tonnellerie Bouyoud ont réduit leur consommation énergétique en remplaçant leur néons d'atelier par des néons à LED, Bouyoud a aussi acheté une batterie de condensateur afin d'améliorer la puissance du réseau tout en diminuant les perturbations du réseau électrique, d'où une diminution attendue à terme de la consommation électrique. (EN 7 GRI3)

#### Gestion de l'eau

<i>Évolution Consommation d'eau</i>	<i>N-3</i>	<i>N-2</i>	<i>N-1</i>	<i>2016-17</i>
<i>Consommation d'eau du réseau de distribution (m3)</i>	15712	15 603	16 722	21 808
<i>Consommation d'eau prélevée dans des sources ou nappes phréatiques (m3)</i>	120306	129 412	75 935	77 944
<i>Eau de surface</i>	50 000	50 000	50 000	50 030





*Données consolidées sur l'année calendaire (EN 8 GRI3)*

L'approvisionnement en eau de TFF Group provient majoritairement de prélèvements dans les nappes phréatiques (52.04%), mais aussi d'eau de surface collectée (33.40%), les 14.56% restants sont issus du réseau de distribution. A noter, cette année que la part de l'eau issue du réseau de distribution d'eau augmente de 2 points. (EN 9 GRI3)

TFF Group recycle 450 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit 3.03 fois plus d'eau qu'il n'en consomme. Cette eau est utilisée plusieurs fois pour l'arrosage des bois et provient d'un bassin alimenté en eau de pluie. Ce procédé permet de diminuer fortement l'impact des prélèvements en eau de TFF Group. (EN10 GRI3)

**450 000 m<sup>3</sup> d'Eau recyclée chaque année**

## Gestion de l'environnement

### Nuisances sonores

Des mesures d'insonorisation ont été mises en place dans les filiales concernées afin de réduire les nuisances sonores pour les riverains :

- Le remplacement de la turbine du cyclo filtre à la Tonnellerie Demptos
- Restriction d'horaires de travail mise en place à Arobois.







## Gaspillage alimentaire

TFF Group n'est pas directement concerné par cet indicateur car nous ne disposons pas de restauration collective au sein des sociétés du groupe.

### TFF Group revalorise ses déchets à hauteur de 90 %

TFF Group n'utilise pas de CFC dans ses processus de production. Les locaux climatisés représentent une surface d'un peu plus de 3200 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de TFF Group. (EN 19 GRI3)

L'évolution des émissions en carbone de TFF Group suit l'évolution de la production, elles augmentent fortement par rapport à l'an passé, suite à la hausse de production générée par le développement de Speyside Bourbon. Le bilan carbone de TFF Group reste relativement peu élevé, du fait que les filiales sont en général implantées à proximité de leurs clients. Ce bilan carbone ne concerne que les tonnelleries de TFF Group. (EN 16 GRI3)

	<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>2016-2017</b>
<i>Bilan Carbone en Tonnes équivalent CO2</i>	17 534	15 939	26 581

TFF Group, conscient des risques liés aux changements climatiques, diversifie ses activités afin de limiter les impacts éventuels. Pour l'instant ses sites d'implantation ne sont pas directement concernés par des mesures restrictives de la part des autorités locales ou nationales. (EC 2 GRI3)

L'activité même de TFF Group ne le place pas comme un important contributeur d'émission de gaz à effet de serre, seuls les déplacements et la logistique demeurent un point d'émission que TFF Group s'efforce de réduire en rationalisant le transport de marchandises et en planifiant en amont les déplacements du personnel. (EN30 GRI3)

Toutes les filiales françaises du groupe sont couvertes par une responsabilité civile pour les risques environnementaux. (EN28 GRI3)

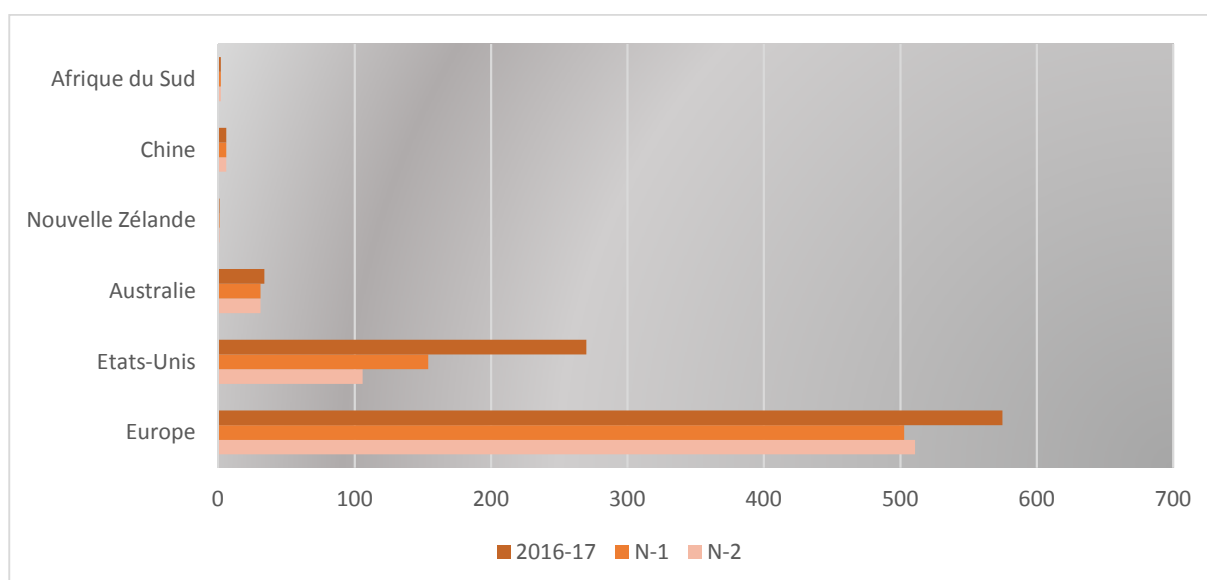


## Données sociales

### Effectifs par zone :

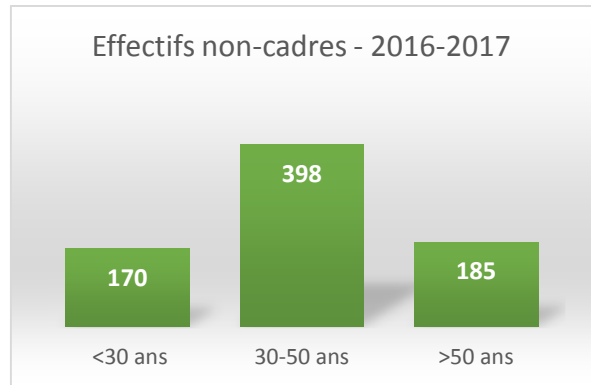
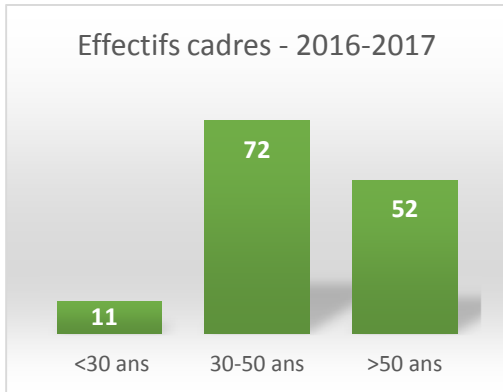
L'effectif de TFF Group augmente de 191 personnes cette année, du fait de l'intégration de 99 personnes dans les nouvelles filiales et à une augmentation d'effectif de 59 personnes à Speyside Bourbon. (LAI GRI3)

Zones	N-2	N-1	2016-17
Europe	511	503	575
Etats-Unis	106	154	270
Australie	31	31	34
Nouvelle Zélande	1	1	1
Chine	6	6	6
Afrique du Sud	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>697</b>	<b>888</b>



### Effectif par âge :

Le personnel de TFF Group est composé majoritairement de personnes âgées de 30 à 50 ans, les moins de trente ans et plus de cinquante ans se répartissant équitablement. Le personnel d'encadrement présente un déficit en personnes de moins de trente ans, malgré une légère hausse cette année. (LAI GRI3)



Turnover (LA2 GRI3) :

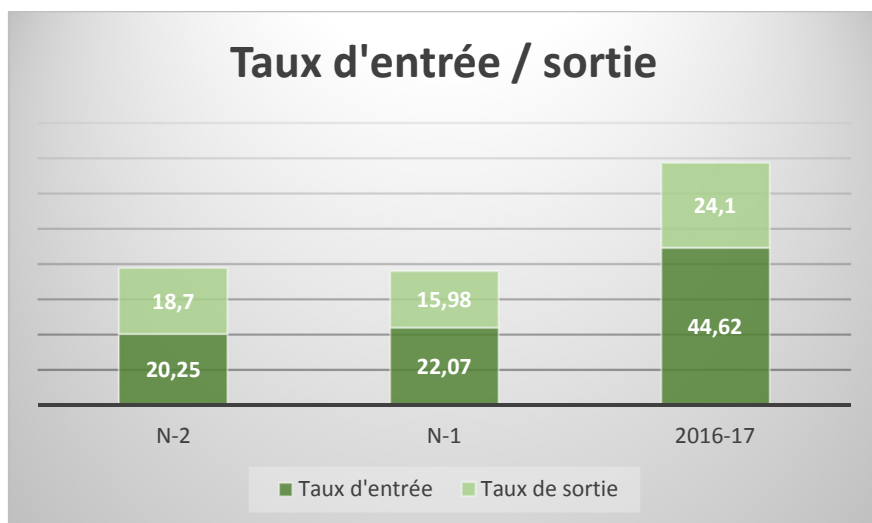
	N-2	N-1	2016-2017
<b>Turn Over</b>	11.91%	19.03%	<b>34.36%*</b>

\* Taux d'entrée en forte hausse suite à l'entrée de personnel dans les trois nouvelles filiales.

Le taux de rotation est de 13.32 % en France, il augmente d'un peu moins de 5 points par rapport à l'an dernier. (Taux moyen des entreprises françaises : 16,8% au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 - source Dares Indicateurs N° 054 – Juillet 2015).

Dans les filiales étrangères le taux est plus élevé (59.43%), principalement aux Etats-Unis.

Le taux global de TFF Group s'élève à 34.36 % cette année, dû à un taux d'entrée en forte hausse (44,62 contre 22,07 en année N-1). Le taux de sortie augmente légèrement, il est de 24,10 cette année contre 15,98 en N-1. Cette augmentation est multifactorielle : hausse des départs en retraite, des démissions et licenciements, et des fins de CDD.



## Homme / Femme (LA13 GRI3)

Les femmes représentent 15,7% des effectifs de TFF Group cette année, pourcentage en légère baisse par rapport à l'an dernier (16,2 %). Elles représentent 23,1 % du personnel d'encadrement - contre 24% l'an passé-, la moitié des membres du Directoire et le tiers des membres du Conseil de Surveillance de TFF Group.

Les filiales françaises de TFF Group sont couvertes par un accord professionnel de branche, concernant l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes, signé depuis le 05 juillet 2011.

Trois filiales ayant plus de 50 salariés ont conclu des accords d'égalité professionnelle homme/femmes en 2014, conformément à la législation. Les filiales étrangères aux Etats-Unis et en Chine ont une clause de parité incluse dans le contrat de travail, conformément à leur réglementation.

Le taux de formation des femmes est de 53.95% cette année (59% en N-1), avec une moyenne de 15.56 heures par salariée formée (22 heures en N-1). Il est à noter que le taux de formation et la moyenne des heures de formation des femmes est égale à celle des hommes, respectivement 54,6 % et 15,99%.

## Insertion de personnes en situation de handicap

TFF Group emploie 32 personnes en situation de handicap dans le monde et 20 personnes en France, soit 4.56 % du personnel (4,22 % en N-1). Le nombre de personnes en situation de handicap employées en France a augmenté dans les mêmes proportions que la hausse d'effectifs des filiales françaises. Pour répondre à ses obligations, TFF Group fait appel à des ESATs ou équivalent pour réaliser certaines tâches de sous-traitance. (LA13 GRI3)

## Mesures prises pour l'accessibilité

La tonnellerie Demptos a fait construire, cette année, des nouveaux bureaux et locaux de réception en conformité avec les dernières normes d'accessibilités.

## Discriminations en matière d'emploi et de profession

Nous n'avons eu aucun incident de discrimination signalé au sein de TFF Group. (HR4 GRI3)

## Politique Santé et Sécurité

La politique santé sécurité de TFF Group est basée sur l'amélioration des conditions de travail, et repose sur l'adaptation des postes de travail et des machines, notamment sur un plan ergonomique pour réduire la pénibilité. Cette politique commune est gérée par chaque filiale avec la participation des employés, des délégués du personnel et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Quelques exemples d'aménagements :

- Stavim a investi dans la construction d'une pièce insonorisée avec aspiration, pour éliminer les poussières de bois et réduire le bruit à l'intérieur de l'atelier.
- Amélioration de l'extraction des fumées de chauffe, et mise en service de 2 nouveaux quais de chargement sur le site de Demptos.



- Achat de tables élévatoires, d'un chapiteau chauffé à l'empilage, ainsi qu'un chariot élévateur avec cabine fermée sur le site de Bouyouud.
- Achat de deux chariots élévateurs avec cabine fermée sur le site de François Frères.

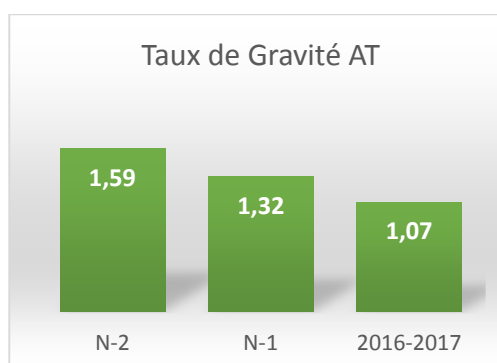
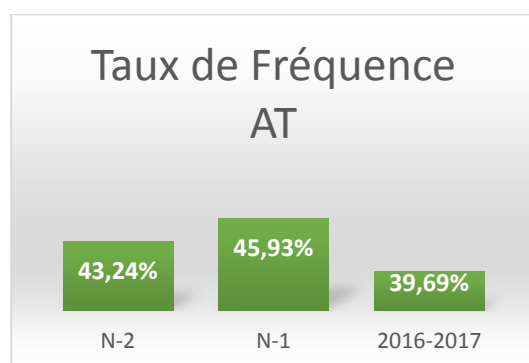
### Accidents, maladie professionnelles et absentéisme (LA7 GRI3)

Le taux d'absentéisme est en baisse constante depuis trois ans, liée en grande partie à une diminution de la gravité des accidents du travail, ce qui induit un retrait du nombre de jours d'arrêt.

Le nombre d'accidents du travail reste à 57 accidents avec arrêt de travail cette année. Le taux de gravité de ces accidents est en diminution constante depuis trois ans.

	<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>2016-2017</b>
<i>Taux d'absentéisme</i>	4,84%	4,59%	<b>4,39%</b>
<i>Taux de Fréquence AT*</i>	43,24%	45,93%	<b>39,69%</b>
<i>Taux de Gravité AT</i>	1,59	1,32	<b>1,07</b>

\* *taux de fréquence de la branche d'activité Tonnellerie : 58,8 en 2013*



TFF Group compte neuf maladies professionnelles déclarées pour l'exercice 2016-2017. Ces maladies professionnelles sont toutes classées dans les troubles musculo-squelettiques, cause la plus fréquente de maladie professionnelle dans nos métiers. TFF Group investit régulièrement dans l'amélioration de l'ergonomie des postes afin de prévenir ces maladies.

Brive Tonneliers a aménagé un poste cette année afin de maintenir dans ses effectifs un salarié ayant des troubles musculo-squelettiques, sans maladie professionnelle reconnue et avérée.



## Maintien et développement des compétences / savoir faire

TFF Group privilégie la formation en interne de ses employés afin de maintenir et développer leurs compétences et savoir-faire métier, indispensables au degré d'exigence nécessaire pour la fabrication de nos produits. En ce qui concerne la formation en matière de santé-sécurité, TFF Group fait appel à des organismes extérieurs afin de former ses salariés.

Les budgets et les heures de formation sont gérés au sein de chaque filiale du groupe en fonction des besoins propres liés à leur activité.

Nombre total d'heures de formation (*LA10 GRI3*)

Les salariés de TFF Group ont bénéficié de 7 710 heures de formation cette année.

	<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>2016-2017</b>
<i>Heures de formation</i>	10 214	13 169	7710

Développement des compétences (*LA11 GRI3*)

De nouvelles compétences au sein de TFF Group, s'acquièrent soit par le tutorat en apprentissage, soit par le développement des compétences et savoir-faire en interne, des tonneliers ayant déjà un diplôme de tonnellerie. Des formations complémentaires sont dispensées sur demande des salariés, tout au long de leur parcours professionnel.

Pourcentage de salariés formés :

55% de l'effectif de TFF Group a bénéficié d'une formation pour une durée moyenne de 16 heures. La durée moyenne des formations en France est de 13 heures par salarié formé (18 h en N-1), et de 17 heures pour les filiales étrangères (57 h en N-1). Nous constatons une forte baisse du nombre d'heures de formation par salarié à l'étranger, expliquée par le fait que Speyside Bourbon et Camlachie ont mené à terme la formation de tous leurs salariés recrutés l'an passé. 38% des employés en France et 70% des employés à l'étranger ont eu une formation au cours de l'année.



## Esprit de partenariat et de dialogue

TFF Group privilégie le recrutement en CDI, même si cette année le recours aux contrats à durée déterminée et aux intérimaires s'est accentué, principalement aux Etats-Unis. Cette hausse résulte d'une adaptation temporaire des filiales aux contraintes du marché.

Effectifs par type de contrat :

<b>Types de contrat</b>	<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>2016-2017</b>
<i>Contrat à durée Indéterminée</i>	97.4%	97.1%	<b>92.5%</b>
<i>Contrat à durée Déterminée</i>	2.6%	2.9%	<b>7.5%</b>

Evolution du nombre d'intérimaires et d'apprentis :

<b>Types de contrat</b>	<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>2016-2017</b>
<i>Intérimaires</i>	38	39	<b>52</b>
<i>Apprentis</i>	17	15	<b>17</b>

En matière d'organisation du temps de travail, TFF Group privilégie le travail de journée. Deux filiales ont recours au travail en 2 x 8 ou 3 x 8, les salariés concernés sont au nombre de 36 dont 4 femmes. Les aménagements d'horaires en fonction des contraintes familiales ou personnelles sont possibles et dépendent des négociations au sein des différentes entités du groupe.

La politique de rémunération de TFF Group est décidée par chaque filiale avec l'aval de la Direction Générale de TFF Group, selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. TFF Group dépasse les salaires minimums légaux dans toutes ses filiales, sauf deux dont le salaire minimum est identique au salaire minimum légal du pays. Chaque filiale pratique une indexation salariale régulière afin de promouvoir et d'encourager les efforts de ses employés. *(EC1 et EC5 GRI3)*

	<b>2015-16</b>	<b>2016-17</b>	<b>Variation</b>
<i>Rémunération brute versée aux collaborateurs sans les nouvelles filiales (K€)</i>	29 032	31 577	8.8%
<i>Rémunération brute versée aux collaborateurs avec les nouvelles filiales (K€)</i>	29 032	34 173	17.7%
<i>Effectif</i>	787	978	24.26%

L'Organisation du dialogue social se fait au sein de chaque filiale dans le respect des lois en vigueur, entre les délégués ou représentants du personnel et les directions des différentes sociétés.



Concernant la liberté syndicale et les droits de négociation collective, TFF Group, n'a pas constaté d'incident sur la période de référence. *(HR5 GRI3)*

Accords collectifs

En France, quatre plans relatifs au contrat de génération, deux plans de pénibilité, deux accords d'annualisation du temps de travail et un accord concernant l'intéressement ont été signés cette année. Aucun accord n'a été signé dans les filiales étrangères. *(LA4 et LA9 GRI3)*

Le taux de couverture du groupe, en matière de représentation des salariés par des délégués du personnel est de 43% cette année contre 51 % l'an passé, dont 77 % de salariés en France. *(LA6 GRI3)*

En France, 47% des salariés sont couverts par un CHST (an dernier 61 %), à l'étranger sept filiales sur seize ont des membres du personnel qui font partie d'une instance d'hygiène et de sécurité. *(LA9 GRI3)*

En France, les filiales de TFF Group ont réalisé leur plan relatif à la pénibilité. La finalisation de la dernière partie de la loi sur la pénibilité est en cours, dans l'attente des ultimes précisions du gouvernement concernant le processus de simplification de cette loi. Pour l'instant les filiales à l'étranger ne sont pas concernées.

### Dialogue avec les parties prenantes

En assurant l'intégration complète de sa chaîne d'approvisionnement, TFF Group évite de créer une dépendance économique vis-à-vis de ses fournisseurs. *(EC 6 GRI3)*

TFF Group pratique une politique d'investissement à long terme et ses achats, essentiellement constitués de bois de chêne (dont 68.15 % est certifié PEFC), sont issus de filières identifiées et sécurisées provenant essentiellement de trois pays : la France, les Etats-Unis et la Hongrie.

64% des filiales françaises, sont actuellement certifiées PEFC : 4 tonnelleres, 1 foudrerie, 3 merranderes et 1 société d'exploitation forestière. Cette certification contient une clause de respect des Droits de l'Homme. Toutes les filiales de TFF Group respectent les règles de l'Organisation Internationale du Travail.

TFF Group mène des actions de soutien concernant le patrimoine, la culture, ainsi que la préservation des régions viticoles forestières et des savoir-faire associés, que ce soit par le mécénat, des actions concrètes ponctuelles du personnel, des prêts de produits ou d'outils pour des événements, l'organisation de visites en forêt pour faire découvrir le patrimoine forestier ou par le biais de la formation en apprentissage. *(SO 5 GRI3)*

Dans un esprit de durabilité et de maintien des savoir-faire, TFF Group privilégie le recrutement de proximité et le maintien du personnel lors d'acquisition de sociétés. Les échanges avec les différentes parties prenantes sont ainsi simplifiés et permettent une meilleure intégration et collaboration au sein de la communauté. *(SO 1 GRI3)*

TFF Group, n'a pas constaté de risques majeurs de corruption concernant ses sites d'implantation, que ce soit en interne ou dans le cadre de ses relations avec des tiers. Le reporting mensuel et annuel des filiales, ainsi que les contrôles comptables, financiers et RSE constituent des mesures de prévention essentielles. Néanmoins la Direction de TFF Group reste très attentive à ces questions, et effectue des visites régulières des différentes filiales afin de s'assurer que les valeurs de TFF Group sont respectées. *(SO 3 GRI3)*





TFF Group respecte les réglementations en vigueur dans les différents pays d'implantations de ses filiales, mais aussi les principes de l'Organisation Internationale du Travail. Le travail des enfants n'est pas autorisé au sein de TFF Group, hormis dans le cadre strict de l'apprentissage et en fonction de l'âge légal applicable dans le pays d'implantation. (HR 6 GRI3)

Des procédures renforcées ont été mises en place au sein des filiales aux USA afin de s'assurer que les personnes employées ne sont pas en situation irrégulière et ne sont donc pas soumises au travail forcé. En France et dans les autres filiales, les procédures de recrutement et le faible turn-over du personnel permettent de contrôler la situation des salariés très rapidement. (HR 7 GRI3)

Aucun incident impliquant la violation des droits des populations autochtones n'a été signalé au sein de TFF Group. (HR 9 GRI3)

## Nos actions

### Culture

Tonnellerie Radoux subventionne deux évènements musicaux locaux :

- Le Cap Ferret Festival – 7<sup>ème</sup> édition, une dizaine de concerts en plein-air dans le cadre enchanteur de la presqu'île du Cap Ferret.



- Le festival Cognac Blues Passions, évènement sur 5 jours, regroupant 40 artistes, lors d'une cinquantaine de concerts dans le cadre somptueux d'un jardin classé.



- Tonnellerie François Frères subventionne plusieurs évènements culturels :

Le festival Musique et Vins au Clos Vougeot – 10<sup>ème</sup> édition, et le festival des Musicaves de Givry, ainsi que le rendez-vous incontournable de la Saint Vincent Tournante 2017 à Mercurey.



## Sport

- Tonnellerie Demptos subventionne le Tennis & Hockey Club Villa Primrose de Bordeaux, club centenaire fondé en 1897.



- Speyside Broxburn sponsorise les Highland Games, en Ecosse. Ces jeux attirent chaque année, 3 500 participants et 15 à 20 000 spectateurs.



- Speyside Broxburn a organisé avec le Guinness book des records, une tentative de record de vitesse de montage d'un fût de 190 litres. Ce faisant ils ont créé une nouvelle catégorie de record au Guinness.



### Caritatif

- Donation de Speyside Broxburn pour la recherche contre le cancer
- Donation de Stavin pour un programme d'éducation universitaire sur le Vin et à des associations pour la jeunesse.
- Donation de Demptos Napa pour la recherche sur la Sclérose Multiple (Crush MS) et à l'université de Dunn Stanford.



## Tableau de concordance

Thématiques du décret 2012-557	Art.225 du Grenelle	GRI 3	Périmètre	Indicateurs TFF Group
<b>Emploi</b>	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	Groupe	Effectif total / Effectif par zone géographique Effectif - répartition par âge cadres / non-cadres Effectif Groupe HF Nombre total d'intérimaires et d'apprentis Effectif par type de contrat de travail CDI / CDD
	Embauches et licenciements	LA 2	Groupe	Turn over du personnel en nombre de salariés
	Rémunérations et leur évolution	EC 1 EC 5	Groupe Groupe	Politique de rémunération - Rémunération brute versée Assertion qualitative - Comparatif des salaires d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels
<b>Organisation du temps de travail</b>	Organisation du temps de travail	x	Groupe	Durée du travail Nombre de salariés travaillant en travail posté
	Absentéisme	LA 7	Groupe	Taux d'absentéisme
<b>Relations sociales</b>	Organisation du dialogue social	x	France	Assertion qualitative - Dialogue social
	Bilan des accords collectifs signés	LA4 LA9	Groupe	% de salariés couverts par une convention ou accords collectifs Accords sur temps de travail, accord de parité homme / femme
<b>Santé et Sécurité</b>	Condition de santé et de sécurité au travail	x	Groupe	Assertion qualitative - Politique santé sécurité Assertion qualitative - Exemples d'aménagements
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé / sécurité au travail	LA 6	Groupe	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités de santé et de sécurité dont CHSCT
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA 7	Groupe et France	Taux fréquence et de gravité des accidents avec arrêt Nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues
<b>Formation</b>	Politiques mises en oeuvre en matière de formation	x	Groupe	Politique de formation
	Nombre total d'heures de formation	LA 10	Groupe	Nombre total d'heures de formation
	Développement des compétences	LA 11 x	Groupe	Programme de développement des compétences tout au long de la vie du salarié Nombre de plans séniors ou inter-génération
<b>Egalité de traitement</b>	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13	Groupe	% de femmes aux postes de responsabilités et % de femmes cadres / manager, Nombre de filiales françaises ayant signé un accord d'égalité hommes / femmes
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	LA13	France	Nombre de personnes en situation de handicap Assertion qualitative sur sous-traitance auprès d'organisme employant des personnes en situation de handicap
	Politique de lutte contre les discriminations	x	Groupe	Assertion qualitative: enregistrement du nombre de plaintes pour discrimination et traitement.
<b>Promotion et respect des conventions de l'OIT</b>	Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective ou accord collectif	HR5	Groupe et France	Assertion qualitative Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, mesures prises pour assurer ce droit.
	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR4	Groupe	Assertion qualitative
	Elimination du travail forcé et obligatoire	HR7	Groupe	Assertion qualitative
	Abolition effective du travail des enfants	HR6	Groupe	Assertion qualitative
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité</b>	Emploi et développement régional	x	Groupe	Déclaration du Président de TFF Group Actions de Mécénat favorisant le développement local
	Impact sur les populations riveraines ou locales	SO1	Groupe	Assertion qualitative sur la non modification de l'existant lors de rachat d'entreprises et exemples d'actions.
		EC1	Groupe	Valeur économique distribuée et créée - Chapitre II du rapport de Gestion
<b>Relations entretenues avec les parties prenantes</b>	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	S05	Groupe	Assertion qualitative : Instances de dialogue Participation / adhésion au syndicat de branche d'activité Identification des parties prenantes
	Actions de partenariats ou de mécénat	EC8	Groupe	Communication sur les actions de mécénat menées
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	HR2	Groupe et France	Assertion qualitative sur achat de bois et PEFC
	Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants	EC6	France	Assertion qualitative
<b>Loyauté des pratiques</b>	Procédure anti-corruption	SO3	Groupe	Assertion qualitative
	Mesures prises en faveur de la santé / sécurité des consommateurs	PR1	France	Assertion qualitative
	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	HR9	Groupe	Assertion qualitative
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	x	Groupe	Description de l'organisation QSE sur le groupe
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	LA10	Groupe	Actions de formation en environnement
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	x	Groupe	Assertion qualitative
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	NA	France	Responsabilité civile Environnement
	Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22	Groupe	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Déchets dangereux et non-dangereux
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	x	Groupe	Mesures de réduction et de valorisation des déchets
<b>Utilisation durable des ressources</b>	Prise en compte des nuisances sonores	x	France	Pollution sonore
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN1 EN2	Groupe	Consommation de bois en volume % de matières consommées provenant de matières recyclées
	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN3/EN4	Groupe	Consommation d'énergie directe et indirecte en énergie primaire
		EN5/EN7	Groupe	Energie Economisée grâce à l'efficacité énergétique Exemples d'initiatives pour réduire la consommation d'énergie
	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	EN 8/EN 9	Groupe	Consommation d'eau en M <sup>3</sup> Orig. des différentes sources d'approvisionnement
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée	EN10	Groupe	Assertion qualitative
	Utilisation des sols	EN12	Groupe	Assertion de non concurrence avec les populations locales
	Economie circulaire		Groupe	Assertion qualitative
	Gaspillage alimentaire		Groupe	Non-concerné
<b>Changement climatique</b>	Rejets de gaz à effets de serre	EN16	Groupe	Bilan carbone du Groupe pour l'activité Tonnellerie
	Emission de substances appauvrissant la couche d'ozone	EN19	Groupe	Assertion qualitative
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC2	Groupe	Assertion qualitative Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques
<b>Protection de la biodiversité</b>	Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN12	Groupe	Assertion qualitative Utilisation bois PEFC





## **XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT- ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Ces rubriques sont développées au sein de la partie X ci-avant dédiée au RSE.

## **XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception toutefois d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire de TFF Group qui s'est tenue le 29 juin 2017, et qui a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance en la personne de Mademoiselle Philippine François, pour une durée de six (6) années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.
- Nouvelle autorisation donnée au Directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de TFF Group conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, et ce notamment compte tenu de l'augmentation du cours du bourse intervenue depuis la délégation consentie par la dernière assemblée générale en date du 27 octobre 2016.
- Autorisation donnée au directoire en vue d'annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.
- Délégation au Conseil de Surveillance de tous pouvoirs aux fins d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire (conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016).
- Division de la valeur nominale des actions, et ce afin notamment de favoriser l'accès de nouveaux actionnaires au capital de notre Société et ainsi de favoriser la liquidité de ses titres : la valeur nominale des actions de la société sera fixée à 0,40 € et, par voie de conséquence, soit une division de chaque action de 1,60 € de valeur nominale chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de quatre actions de 0,40 € contre une action de 1,60 €. Les actions de 0,40 € seront purement et simplement substituées aux actions de 1,60 € qui seront annulées, sans qu'il ne résulte de cet échange une novation dans les relations entre la société et ses actionnaires. Tous pouvoirs ont été consentis au Directoire pour procéder à cet échange, constater le nombre d'actions existantes, modifier en conséquence les statuts et d'une manière générale, faire le nécessaire pour appliquer ces décisions au plus tard à l'issue de l'Assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé au cours de cette année 2018.



### **XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2017 et au 30 avril 2016 figure ci-après.

Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

<b>En Euros</b>	<b>30 avril 2017</b>	<b>30 avril 2016</b>
Echéances échues	189.280 euros	183.788 euros
Echéances inférieures à 30 jours	1.705.994 euros	1.988.453 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	1.112.771 euros	1.284.997 euros
Echéances supérieures à 60 jours	21.676 euros	5.724 euros
<b>TOTAL</b>	<b>3.029.721 euros</b>	<b>3.462.962 euros</b>

### **XIV. MENTION DES CONVENTIONS EVENTUELLES VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DERNIER ALINEA DU CODE DE COMMERCE**

Le rapport de gestion doit désormais mentionner, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions le cas échéant intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de TFF Group et,
- d'autre part, une filiale dont TFF Group possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

A cet égard, il est précisé qu'aucune convention de cette nature n'est à relever, en dehors de celles le cas échéant portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

### **XV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2017**

#### **1 – Présentation des résolutions sous la forme ordinaire**

- La 1<sup>ère</sup> résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux au 30 avril 2017, ainsi que le quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- Aux termes de la 2<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 8 novembre 2017 d'un dividende de 1,40 € par action composant le capital social.



Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 8.663.769 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	7.588.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>1.075.769 euros</u>
<b>Total égal au bénéfice à affecter</b>	<b>8.663.769 euros</b>

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercices</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,80	0,80	0,80
Dividende éligible à l'abattement	0,80	0,80	0,80

• La 3<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 avril 2017. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

1) Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, qui figure au sein du rapport annuel de la société, contient mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont désormais réexaminées annuellement par le conseil de surveillance et communiquées au commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur (article L.225-88-1 du code de commerce). Le Conseil de Surveillance a procédé à cet examen annuel au cours de sa séance du 17 juillet 2017.

S'agissant de ces conventions qui consistent essentiellement en des baux, les modalités financières de ces derniers sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des indexations usuelles en pareille matière.

2) Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le Conseil de Surveillance, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée :

Avec la SAS LA DEMIGNIERE

Actionnaire et dirigeant concernés : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de la SAS LA DEMIGNIERE.



### 1<sup>ère</sup> convention

***Nature et objet :** Renouvellement du bail se terminant le 31 décembre 2016 relatif à des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situé à SAINT ROMAIN (21190) Impasse Saint Hilaire.*

***Modalités et intérêts :** Le bail est renouvelé pour une nouvelle durée de 9 années du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025 et consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 32.000 euros soit une charge de 10.666 euros sur l'exercice. Cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaires de l'entreprise permettant le maintien et le développement de l'activité.*

### 2<sup>ème</sup> convention

***Nature et objet :** Modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du bail d'une durée de 9 années conclu le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2023 relatif à un ensemble immobilier à usage de réception représentant une surface globale de 17 ares 69 centiares situé à SAINT ROMAIN (21190) Le Village Bas.*

***Modalités et intérêts :** Le bail est modifié afin de tenir compte des travaux de rénovation et d'agencement réalisés au sein du bâtiment et supportés par le bailleur. Le loyer du bail est augmenté de 3 000 euros hors taxes et consenti dorénavant moyennant un loyer annuel hors taxes de 50.000 euros soit une charge de 16.667 euros sur l'exercice. La modification de cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaire de l'entreprises permettant le maintien et le développement de l'activité.*

- La 4<sup>ème</sup> résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 30 avril 2017, qui vous ont été présentés ci-avant.
- Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée devra se prononcer et voter, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat au Président du directoire, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport annuel (étant précisé que le deuxième membre du directoire ne perçoit pas à ce jour de rémunération au sein de TFF Group).

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères, arrêtés par le Conseil de Surveillance, tels que présentés dans ce rapport.

- Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée devra se prononcer et voter, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat au Président du Conseil de Surveillance, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport annuel.





Nous vous proposons d'approuver les principes et critères, arrêtés par le Conseil de Surveillance, tels que présentés dans ce rapport.

- Dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée devra se prononcer et voter, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport annuel.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères, arrêtés par le Conseil de Surveillance, tels que présentés dans ce rapport.

- Aux termes de la 8<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance, dont le montant global serait de 12.000 euros.
- Aux termes de la 9<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur la nomination en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Jean-Yves Martin (démissionnaire pour cause de départ à la retraite), pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018, date d'expiration du mandat de son prédécesseur, de la société Compagnie Générale d'Audit et Associés, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar – BP 67916 à Dijon (21079).
- Dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée devra se prononcer sur le renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance venant à expiration. Nous vous proposons à cet égard de renouveler pour une durée de 6 (six) ans venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023, le mandat de Madame Nathalie Méo, membre du conseil de surveillance sortant.
- Aux termes de la 11<sup>ème</sup> résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce : afin de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Directoire en vue d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.
- La 12<sup>ème</sup> résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions ordinaires.



## 2 – Présentation des résolutions sous la forme extraordinaire

### Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, de lui donner la délégation suivante :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (13<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

- Enfin, la 14<sup>ème</sup> résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions extraordinaires.

### XVI. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Rien de particulier à signaler sur ce point.

### XVII. PRETS INTER-ENTREPRISES (ART. L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

En application des dispositions des articles L.511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le commissaire aux comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de TFF Group au titre de l'exercice écoulé.

### XVIII. PERSPECTIVES

Compte tenu des croissances externes réalisées sur l'exercice précédent et de la montée en puissance de la tonnellerie à Bourbon, TFF Group devrait sur 2017/2018 afficher une croissance d'activité et une rentabilité opérationnelle toujours élevée.

**Le Directoire**



## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### **JEAN FRANCOIS**

<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>FORME SOCIALE</b>	<b>FONCTIONS EXERCEES</b>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

#### **JEROME FRANCOIS**

<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>FORME SOCIALE</b>	<b>FONCTIONS EXERCEES</b>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« Director »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« Director »
ALCAJE	SAS	Président
TONNELLERIE BOUYOUD	SARL	Gérant
SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE	LTD	Director
FRANCOIS FRERES USA INC	LTD	Administrateur
BARRELS UNLIMITED INC	LTD	« Director »
SPEYSIDE BOURBON STAVE MILL IN VIRGINIA INC.	LTD	« Director »



## NOELLE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Directoire

## NATHALIE MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	Gérant

## PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION SA	SA	Administrateur
UNIGESTION HOLDING SA	SA	Administrateur



**ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE  
VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL,  
AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE  
L'EXERCICE**

<b>Nature de la délégation</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée</b>	<b>Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport</b>
Néant		



**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES  
RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER  
EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)**

**NEANT**



# AVIS DE SINCERITE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



BUREAU VERITAS EXPLOITATION  
66 Rue de Villiers  
92300 Levallois-Perret

Société par Actions Simplifiées  
RCS Nanterre – 790 184 675

## Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos le 30 avril 2017.

### Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par TFF GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n°3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport annuel 2016-2017 de TFF GROUP (chapitre X).

Il appartient à TFF GROUP de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination de du directeur financier de TFF GROUP conformément :

- ✓ A l'outil de reporting informatique des données de responsabilité sociétale pour la collecte, le traitement et l'agrégation des informations sociales et environnementales ;

ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de TFF GROUP.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 9 juillet 2017 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines, par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une dizaine d'entretiens lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations et ou variations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans la note méthodologique du rapport annuel 2016-2017 (chapitre X).







Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport le rapport annuel 2016-2017 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- ✓ identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- ✓ sélection des informations consolidées à tester<sup>1</sup> et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;
- ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :
  - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
  - sélectionné un échantillon de sites<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- ✓ Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
  - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;

<sup>1</sup> **Informations sociales** : effectif total, nombre d'intérimaires, nombre d'apprentis, effectif réparti par zone géographique, par type de contrat de travail, par sexe, par âge et CSP ; turn-over et taux de rotation groupe ; taux d'absentéisme ; pourcentage de salariés couverts par un dispositif de représentation des salariés ; couverture des salariés par une instance d'hygiène et de sécurité, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ; nombre de maladies professionnelles reconnues ; nombre d'heures de formation, pourcentage de salariés formés ; pourcentage de femmes cadre, pourcentage de femmes au sein du directoire et du conseil de surveillance ; nombre de personnes en situation de handicap ; les informations qualitatives relatives aux exemples d'aménagement pour l'amélioration des conditions de travail ; à la diversité et égalité des chances, le bilan des accords collectifs.

**Informations environnementales** : total des consommations de bois, taux de recyclage des fûts, total des achats de bois, proportion de bois PEFC acheté ; consommation de fuel, consommation de gaz naturel, consommation de gaz propane et consommation d'électricité ; émission de CO<sub>2</sub> pour l'activité tonnellerie ; production de déchets ; les informations qualitatives relatives à la biodiversité, aux mesures de réduction et de valorisation des déchets et aux pollutions sonores.

**Informations sociétales** : les actions de mécénats ; santé et sécurité du consommateur.

<sup>2</sup> Pour les données sociales et environnementales : le siège de Saint Romain, Tonnellerie Bouyouud, Sciage du Berry, Radoux France et Tonnellerie François Frères, ainsi que des vérifications documentaires pour les filiales étrangères suivantes : Stavim (consommation d'eau), Speyside Broxburn (consommation de fuel et de gaz naturel), Barrels Unlimited (consommation de propane et de gaz naturel), Speyside Bourbon (consommation d'électricité, déchets non dangereux et les achats de bois).







- réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives ;

L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture d'environ 17% des effectifs et entre 14% et 95% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées (ou les plus importantes)

- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

## Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting de TFF Group appellent de notre part les observations suivantes :

- Rester vigilant sur le processus de contrôle interne des données aux différents niveaux du reporting, groupe afin de détecter des incohérences.
- Le mode actuel de calcul des émissions de gaz à effet de serre est basé sur une méthode développée à partir de données françaises, étant donné la montée en puissance dans le groupe des productions étrangères, ce mode de calcul va générer des incertitudes de plus en plus significatives sur cette donnée.

## Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication.

## Avis de sincérité

L'absence de réponse de plusieurs sites industriels sur la consommation d'eau est susceptible de générer une anomalie significative sur ces indicateurs.

En conclusion, excepté la réserve ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations du chapitre X, communiquées par TFF GROUP, dans son rapport annuel 2016-2017.

A Puteaux, le 21 juillet 2017

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon  
Vice-Président



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

**Mesdames et Messieurs,**

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group au titre de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Nos Commissaires aux Comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

## 1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### 1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce. Elle exerce, outre son activité opérationnelle de Tonnellerie, une activité de holding animatrice du groupe Tonnellerie François Frères (« **TFF Group** ») en sa qualité de société mère de ce dernier.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est désormais composé de 4 membres nommés pour 6 ans.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean FRANCOIS pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 27 octobre 2016 pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017. L'Assemblée Générale du 27 octobre prochain devra donc se prononcer sur le renouvellement du mandat de Madame Nathalie MEO.



L'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a nommé un nouveau membre du Conseil de Surveillance en la personne de Mademoiselle Philippine FRANCOIS, pour une durée de six (6) années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 23 octobre 2015 pour une durée de 4 années expirant le 23 octobre 2019. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire.
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Noëlle François expirera lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des quatre membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le Président du Conseil de Surveillance et un autre membre font partie du groupe familial majoritaire.

## **1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

### **1.2.1 Missions du Conseil**

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des Commissaires aux Comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).



Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6), lequel inclue désormais, en application des dispositions de l'article L 225-82-2 du code de commerce, un rapport détaillant les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leurs mandats.

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du Président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et examen annuel des conventions réglementées autorisées antérieurement, et ce en application des dispositions de l'article L.225-88-1 du Code de Commerce ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65 du Code de Commerce).

Enfin, aux termes des décisions prises par l'Assemblée Générale en date du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance bénéficie d'une délégation de pouvoirs aux fins d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire (conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016).

### 1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
19 juillet 2016	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016 arrêtés par le Directoire – Autorisations de conventions diverses - Questions diverses
27 octobre 2016	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/16) - Répartition des jetons de présence –



	Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire
12 janvier 2017	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Point sur les projets de croissance externe – Autorisation de conventions réglementées – Examen de la rémunération du Président du Directoire
30 mars 2017	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice clos le 30 avril 2017 – Point sur les projets de croissance externe – Questions diverses

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

### 1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

#### **Conventions dites « réglementées »**

- Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Ces conventions sont désormais réexaminées annuellement par le Conseil de Surveillance et communiquées au commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur (article L.225-88-1 du code de commerce). Le Conseil de Surveillance a procédé à cet examen annuel au cours de sa séance du 17 juillet 2017.

S'agissant de ces conventions qui consistent essentiellement en des baux, les modalités financières de ces derniers sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des indexations usuelles en pareille matière.

- Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le Conseil de Surveillance, seules ces conventions étant soumises au vote de l'Assemblée Générale :

*Actionnaire et dirigeant concernés : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de la SAS LA DEMIGNIERE.*

#### 1<sup>ère</sup> convention

*Nature et objet : Renouvellement du bail se terminant le 31 décembre 2016 relatif à des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situé à SAINT ROMAIN (21190) Impasse Saint Hilaire.*

*Modalités et intérêts : Le bail est renouvelé pour une nouvelle durée de 9 années du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025 et consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 32.000 euros soit une charge de 10.666 euros sur l'exercice. Cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaires de l'entreprise permettant le maintien et le développement de l'activité.*



## 2<sup>ème</sup> convention

*Nature et objet : Modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du bail d'une durée de 9 années conclu le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2023 relatif à un ensemble immobilier à usage de réception représentant une surface globale de 17 ares 69 centiares situé à SAINT ROMAIN (21190) Le Village Bas.*

*Modalités et intérêts : Le bail est modifié afin de tenir compte des travaux de rénovation et d'agencement réalisés au sein du bâtiment et supportés par le bailleur. Le loyer du bail est augmenté de 3 000 euros hors taxes et consenti dorénavant moyennant un loyer annuel hors taxes de 50.000 euros soit une charge de 16.667 euros sur l'exercice. La modification de cette convention présente l'intérêt pour la société de favoriser la réception de clients et de partenaire de l'entreprises permettant le maintien et le développement de l'activité.*

### **Conventions dites « déclarables »**

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

### **1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de Surveillance**

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Conseil de Surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.



Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

En outre, et ainsi qu'indiqué ci-après (2.3), le Directoire a mis en place un comité exécutif.

Il est précisé :

- que la présidence du conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- Que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

#### **1.4 Parité des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance :**

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « *composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes* ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre notamment de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a procédé :

- à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo, dont le renouvellement du mandat sera examiné lors de la prochaine assemblée générale du 27 octobre 2017 ;
- à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2017 d'un membre du sexe féminin, à savoir Philippine François

Deux membres sur quatre du Conseil de Surveillance sont donc des représentants du sexe féminin.





## **1.5 Précisions diverses**

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se référait antérieurement au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le Conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ».

Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionnariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

## **2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**

### **2.1 Objectif du contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES :





- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

## **2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement TFF Group sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

## **2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise**

Au sein de TFF Group, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct. Il convient de rappeler que la société mère Tonnellerie François Frères exerce également une activité d'holding animatrice du groupe, et définit notamment de manière générale au travers de son Directoire les grandes orientations générales du groupe, définit sa politique, contrôle et gère de manière active les filiales dudit groupe. Le Directoire décide notamment des opérations de croissance externe au sein du groupe.

Le Directoire de la SA Tonnellerie François Frères a mis en place au niveau de ladite société mère un comité exécutif qui s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois au cours du mois d'avril 2012. Il est composé du président du Directoire, de la direction financière du groupe, et des principaux managers des filiales. Il se réunit trimestriellement. Ce comité évoque la marche des affaires,



la stratégie du groupe, les possibilités de croissance externe et organique, et tente de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère, en sa qualité de holding animatrice dudit groupe.

2.3.2 \* La Direction Financière du Groupe, logée au sein de la société mère qui exerce notamment une activité d'holding animatrice (SA Tonnellerie François Frères – TFF Group) est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget fait généralement l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Le reporting RSE est établi sous la Direction et la coordination du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management, le tout conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation. A cet égard, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale figurent au sein du rapport annuel de gestion, et un organisme tiers indépendant rend également un avis à ce titre (Bureau Veritas). Ledit rapport est mis à jour et complété annuellement.

\* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.



La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

\* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

\* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes et du Conseil de Surveillance.

2.3.3 Assurances : TFF Group est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (par le biais d'une police master groupe ou d'une police locale selon les pays) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements,  
marge brute annuelle

. Responsabilité civile (par le biais d'une police master groupe ou d'une police locale selon les pays)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à une large majorité des sociétés du groupe)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable à une large majorité des sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux



#### 2.3.4 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence :

TFF Group ne mène aucune action qui pourrait favoriser la corruption, et s'attache notamment :

- à adopter un comportement loyal dans les relations commerciales,
- à exclure tout comportement abusif ou illicite et les abus et pratiques restrictives de concurrence et pratiques anti-concurrentielles,
- à exclure tous comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme, lors de la négociation et l'exécution des contrats.

La nouvelle loi française du 9 septembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi « Sapin II ») oblige les entreprises à mettre en place un plan anti-corruption reposant notamment sur une cartographie des risques, un code de bonne conduite, une procédure d'évaluation des risques et un dispositif d'alerte interne.

TFF Group se référera notamment en la matière à un code de bonne conduite anti-corruption entrant en vigueur au sein de TFF Group en 2017, et a vocation à mettre en œuvre un dispositif permettant aux collaborateurs du Groupe d'alerter tout comportement à risque ou fait de corruption à une personne identifiée au sein du Groupe, tout en permettant au lanceur d'alerte de bénéficier d'une protection en matière de confidentialité et de mesures disciplinaires.

En tout état de cause, afin de renforcer ce dispositif et plan anti-corruption, et de manière non exhaustive, d'autres outils usuels en pareille matière accompagneront le plan mis en œuvre par TFF Group (e-learning, dispositif d'alerte, renforcement des due diligence lors notamment des acquisitions de sociétés...).

2.3.5 Informations en matière de conséquences du changement climatique : TFF Group, conscient des risques liés aux changements climatiques, diversifie ses activités afin de limiter les impacts éventuels. Pour l'instant, ses sites d'implantation ne sont pas directement concernés par des mesures restrictives de la part des autorités locales ou nationales.

L'activité même de TFF Group ne le place pas comme un important contributeur d'émission de gaz à effet de serre, seuls les déplacements et la logistique demeurent un point d'émission que TFF Group s'efforce de réduire en rationalisant le transport de marchandises et en planifiant en amont les déplacements du personnel.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont couvertes par une responsabilité civile pour les risques environnementaux.

## 2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.



Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux Comptes actuels sont les suivants :

**Commissaires aux comptes titulaires :**

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

**Commissaires aux comptes suppléants :**

- Monsieur Claude Cornuot, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Il est précisé à cet égard que l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017 aura à se prononcer sur la nomination en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Jean-Yves Martin (démissionnaire pour cause de départ à la retraite), pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018, date d'expiration du mandat de son prédécesseur, de la société Compagnie Générale d'Audit et Associés, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar – BP 67916 à Dijon (21079).

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des Commissaires aux Comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.



## 2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

## 3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

- Le décret du 8 décembre 2014 a modifié la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'un projet de résolution déposés par un actionnaire. Ces dates sont désormais fixées au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en lieu et place du troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Ce décret modifie également les conditions d'inscription requises pour participer au vote au sein des assemblées : abandonnant le critère de la date d'enregistrement comptable du titre sur le compte-titre de l'acheteur (position négociée), il fixe désormais comme condition nécessaire au vote, l'inscription définitive du titre au compte-titre de l'acheteur (position dénouée), qui correspond au transfert de propriété de ce titre au sens de l'article L. 211-17 du Code monétaire et financier. L'article R. 225-85 du Code de commerce ainsi modifié ne prévoyant aucune dérogation, toute clause statutaire non conforme sera désormais inapplicable.

En conséquence, ces dispositions sont applicables à la société TFF Group et l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015, réunie sous forme extraordinaire, a décidé d'aménager les statuts afin de les mettre en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;
- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.



Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (*C. com., art. L. 225-106-1*).

#### 4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L 225-82-2 du code de commerce, le Conseil de Surveillance établit désormais un rapport détaillant les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leurs mandats.

Il convient donc d'examiner ledit rapport contenant les informations utiles en la matière.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

#### 5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

#### 6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance



**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application**  
**de l'article L.225-235 du Code de commerce,**  
**sur le rapport du Président du Conseil de surveillance**  
Exercice clos le 30 avril 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.





## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 4 août 2017  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES**

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Thomas PAULIN**

**Représentée par Jérôme BURRIER**



# DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois (1).  
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 1er septembre 2016 au 30 août 2017.

## I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)

- **30 août 2017 :**  
Comptes annuels 2016/2017
- **9 juin 2017 :**  
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 (complément)
- **19 mai 2017**  
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017
- **2 décembre 2016 :**  
Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2015/2016.  
Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2015/2016.
- **2 septembre 2016 :**  
Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2016

## II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

- **30 août 2017 :**  
Rapport Financier annuel 2016/2017
- **6 juillet 2017 :**  
Compte rendu AGM du 29 juin 2017
- **4 juillet 2017 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 mars 2017 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2016/2017



- **4 janvier 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2016 :**  
Rapport Financier semestriel 2016/2017
- **19 décembre 2016 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **4 novembre 2016 :**  
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 27/10/2016
- **2 novembre 2016 :**  
Communiqué acquisition BARRELS UNLIMITED Inc
- **3 octobre 2016 :**  
Descriptif programme rachat d'actions.
- **14 septembre 2016 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2016/2017
- **2 septembre 2016 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 27 octobre 2016

### III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **30 août 2017 :**  
Rapport Financier annuel 2016/2017
- **6 juillet 2017 :**  
Compte rendu AGM du 29 juin 2017
- **4 juillet 2017 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **18 mai 2017 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 29 juin 2017
- **14 mars 2017 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2016/2017



- **4 janvier 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2016 :**  
Rapport Financier semestriel 2016/2017
- **19 décembre 2016 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **4 novembre 2016 :**  
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 27/10/2016
- **2 novembre 2016 :**  
Communiqué acquisition BARRELS UNLIMITED Inc
- **3 octobre 2016 :**  
Descriptif programme rachat d'actions
- **14 septembre 2016 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2016/2017
- **2 septembre 2016 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 27 octobre 2016

#### IV. **SITE INTERNET (<http://www.tff-group.com>)**

- **30 août 2017 :**  
Rapport Financier annuel 2016/2017
- **4 juillet 2017 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **6 juillet 2017 :**  
Compte rendu AGM du 29 juin 2017
- **6 juillet 2017 :**  
Résultats du scrutin AGM du 29 juin 2017
- **6 juillet 2017 :**  
PV AGM du 29 juin 2017
- **4 juillet 2017 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité



- **16 juin 2017 :**  
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017,
- **18 mai 2017 :**  
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Ordre du jour
- **18 mai 2017 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 29 juin 2017
- **14 mars 2017 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2016/2017
- **4 janvier 2017 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2016 :**  
Rapport Financier semestriel 2016/2017
- **19 décembre 2016 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **4 novembre 2016 :**  
PV AG du 27/10/2016
- **4 novembre 2016 :**  
Résultats scrutin AGM du 27/10/2016
- **4 novembre 2016 :**  
Compte Rendu Assemblée Générale 27/10/2016
- **2 novembre 2016 :**  
Communiqué acquisition BARRELS UNLIMITED Inc
- **28 octobre 2016 :**  
Rapport Annuel 2015/2016
- **3 octobre 2016 :**  
Descriptif programme rachat d'actions
- **14 septembre 2016 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2015/2016
- **2 septembre 2016 :**  
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2016



- **2 septembre 2016 :**  
Nombre d'actions et de droits de vote
- **2 septembre 2016 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 27 octobre 2016
- **2 septembre 2016 :**  
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2016 sur les comptes annuels 2015/2016, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Ordre du jour

V. **GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON**  
**(<http://www.infogreffe.com>)**

- **25 novembre 2016 :**  
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 30/04/2016, Rapport de gestion, Résolution d'affectation AGO (dépôt n° 2016-B-9346 du 25 novembre 2016)
- **25 novembre 2016 :**  
Comptes consolidés au 30 avril 2016, Rapport Commissaires aux comptes, rapport de gestion (dépôt n° 2016-B-9347 du 25 novembre 2016)

VI. **PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX**

- **8 juillet 2017 :**  
INVESTIR-JDF : Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
BOURSORAMA : Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
LE FIGARO : Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **5 juillet 2017 :**  
LES ECHOS : Communiqué sur résultats annuels 2016/2017
- **9 juin 2017 :**  
BIEN PUBLIC : Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017
- **20 au 22 décembre 2016 :**  
BOURSORAMA : Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017



- **24 décembre 2016 :**  
INVESTIR-JDF - Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **20 décembre 2016 :**  
LE FIGARO - Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **23 décembre 2016 :**  
LES ECHOS - Communiqué sur résultats semestriels 2016/2017
- **12 décembre 2016 :**  
JOURNAL DU PALAIS : Publication des droits de vote et nombre d'actions
- **3 octobre 2016 :**  
BIEN PUBLIC : Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2016
- **2 septembre 2016 :**  
LES ECHOS : Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2016

## VI. BODACC

- **5 décembre 2016 :**  
Avis de dépôt des comptes annuels 2015/2016 (annonce n° 1472 BODACC C n° 20160129)
- **5 décembre 2016 :**  
Avis de dépôt des comptes annuels 2015/2016 (annonce n° 1471 BODACC C n° 20160129)

